

Rapporteurs :

Stéphane CREACH, rapporteur général en charge des schémas transversaux et de la contractualisation territoriale  
Patrice RABINE, rapporteur général en charge du suivi et de l'évaluation de l'action publique

## Contribution du CESER aux « Accords pour une Bretagne engagée pour le climat et la planète »

La démarche « Breizh COP, un monde à vivre » a été présentée en mai 2016 comme une large mobilisation engagée collectivement autour des transitions en Bretagne, dans l'esprit de la COP21 qui s'était tenue quelques mois auparavant et avait abouti aux Accords de Paris.

Après cette première annonce politique relative à l'organisation d'une « COP régionale », la démarche a connu de nombreuses étapes intermédiaires visant à préciser successivement ses contours, ses orientations puis ses objectifs. Le CESER, sollicité dès le début de la démarche, y a contribué à de multiples reprises et sous différentes formes.

Du 3 au 7 juin 2019, le Conseil régional a organisé à Saint-Brieuc une semaine de mobilisation autour de la démarche Breizh COP, événement faisant écho aux carrefours des transitions, des territoires et des mobilités organisés deux ans plus tôt lors du lancement de la démarche. Cette semaine s'est clôturée par la présentation et la remise formelle des « Accords pour une Bretagne engagée pour le climat et la planète », dans l'esprit des accords entre Etats membres signés lors des COP internationales.

S'ils formalisent la contribution de la Bretagne aux enjeux de la planète et du climat, et plus particulièrement à la COP25 qui se tiendra au Chili cette année, ces accords n'en restent pas moins un document en construction. Soumis le 4 juin aux participants qui ont pu de manière individuelle et pendant la semaine de Saint-Brieuc faire part de leurs suggestions, ils ont ainsi été consolidés le 8 juin dans une deuxième version.

Dans ce contexte, et dans la continuité de ses précédents avis et contributions, le CESER a souhaité apporter un certain nombre de remarques et de propositions visant à préciser le contenu de ces accords et les conditions de l'efficacité des engagements, dans la perspective non seulement de leur intégration en fin d'année au Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), mais aussi à plus long terme dans la perspective du suivi et de l'évaluation de la Breizh COP et du SRADDET.

Le CESER a fait le choix de rédiger cette contribution en respectant l'ordre de rédaction des accords, dont il reprend les différentes rubriques, annexe comprise.

### 1. Introduction

Le CESER salue la démarche inédite engagée par le Conseil régional depuis plusieurs années dans l'élaboration de la Breizh Cop, et l'originalité d'avoir inscrit dès le départ l'élaboration du SRADDET dans ce cadre ambitieux et englobant. La Bretagne sera la seule région à avoir procédé de cette façon et à se projeter dans l'élaboration d'un projet collectif et participatif à l'horizon 2040.

Les « Accords pour une Bretagne engagée pour le climat et la planète » sont présentés comme le troisième temps fort de la démarche Breizh COP, après la définition des grandes orientations (en avril 2018) puis des 38 objectifs (en décembre 2018).

Ils sont pourtant de nature différente, étant présentés comme un « condensé » de la démarche engagée depuis deux ans dont ils reprennent de façon résumée les orientations et les objectifs, en même temps qu'une première consolidation des engagements pris par les acteurs du territoire breton et introduisant à ce titre des éléments nouveaux (engagements et indicateurs).

Portant, d'après leur titre, sur le seul engagement de la Bretagne pour le climat et la planète, ces accords couvrent en fait plus largement toute la démarche qui est celle du Conseil régional dans l'accompagnement des transitions et l'élaboration d'un projet de développement régional durable, dans l'esprit de la Breizh COP telle qu'elle a été pensée jusqu'à présent. Cette différence entre le titre et le contenu des accords peut conduire à des interrogations quant aux priorités et engagements retenus, qui ne portent pas spécifiquement sur la transition écologique et énergétique.

S'interrogeant sur le terme d'« accords », le CESER le comprend comme la traduction et l'aboutissement des différentes étapes de mobilisation collective engagées depuis 4 ans (temps de participation et de consultation, conférences thématiques, COP territoriales, supports participatifs visant à mobiliser le plus largement possible, étapes de délibération politique, appels à engagements). Il peut également y lire l'absence de désaccords exprimés en tant que tels à l'égard de la démarche.

Cependant, si la dynamique des engagements est effectivement lancée et qu'un certain nombre d'acteurs (collectivités, acteurs socio-économiques, acteurs associatifs) ont pu se positionner, il n'est pas possible d'affirmer à ce stade que ces engagements permettront d'emprunter les trajectoires souhaitées, et que, pris tous ensemble, ils permettront d'atteindre les objectifs fixés. Certains des 38 objectifs faisaient d'ailleurs encore débat au moment de leur adoption. La mise en cohérence des engagements des uns et des autres et l'analyse de la façon dont ils pourront (ou non) répondre aux enjeux est donc un objectif ambitieux qu'il convient de poursuivre. La force de ces accords au niveau régional viendra de cette consolidation ultérieure entre le Conseil régional, ses partenaires et les autres acteurs, au moment de l'adoption du SRADDET et/ou dans les étapes ultérieures de mise en œuvre de la Breizh COP.

Le CESER s'interroge par conséquent sur le statut de ce document intermédiaire : s'agit-il d'un document de communication qui renvoie aux documents fondateurs déjà adoptés et à ceux qui le seront prochainement (SRADDET) ? Ou faut-il comprendre qu'il s'agit, au fil des négociations, d'un nouveau document plus concis et plus consensuel, mais aussi moins ambitieux, se substituant aux documents antérieurs ? Quels documents, parmi les schémas préexistants, les orientations, les objectifs, les accords, seront repris, et sous quelle forme, dans le SRADDET adopté en fin d'année ?

## 2. Le manifeste d'une Bretagne engagée

Les accords de Bretagne réaffirment, conformément aux orientations puis aux objectifs, les défis auxquels est confrontée la Bretagne. Si leur nombre et leur ordre ont pu varier selon les documents, les accords en retiennent trois : le défi climatique et environnemental dont le caractère incontournable et vital est rappelé, le défi des déséquilibres territoriaux, et le défi de la cohésion sociale et de la participation à la vie collective et démocratique.

Les accords de Bretagne réaffirment également le principe de la « rupture négociée », marquant ainsi la nécessité d'une inflexion dans les trajectoires de développement et, comme le CESER l'avait soulevé, la nécessité d'accompagner les transitions pour ne laisser personne au bord du chemin.

Il est fait référence dans cette première partie aux frontières administratives et historiques de la Bretagne. A ce sujet, le CESER avait souligné au début de la démarche l'importance de consulter les Conseils régionaux limitrophes lors de l'élaboration du schéma, cette possibilité étant d'ailleurs prévue par la loi. Certains enjeux tels que les flux de population, les infrastructures de transport, les continuités écologiques, les enjeux maritimes et littoraux, la

question des déchets nécessitent une coopération interrégionale renforcée et la recherche d'une cohérence avec les SRADDET des régions limitrophes. La mention de la Bretagne historique fait-elle référence à cette coopération ?

### 3. Un projet partagé : « La Bretagne, un monde à vivre »

Sans les reprendre un à un, les accords de Bretagne s'appuient sur les 38 objectifs de la Breizh COP pour réaffirmer cinq grandes orientations transversales pour agir « dès aujourd'hui et à l'horizon 2040 ».

Le CESER avait indiqué dans son rapport « *Vers un projet partagé de développement durable de la Bretagne* » de 2017 qu'il était nécessaire que soit affirmée une ambition politique forte de la Région dans son rôle de stratège et de fédérateur. Cette ambition s'est affirmée au fil de la démarche et s'est dessinée plus nettement à travers les 38 objectifs.

Il est essentiel de ne pas amoindrir aujourd'hui le niveau d'ambition initial de la Breizh COP, et de ne pas risquer de masquer les 38 objectifs derrière les cinq grandes orientations retenues. A ce titre, afin de rester conforme aux défis identifiés plus haut et à la raison d'être de la démarche Breizh COP, le CESER suggère de replacer les objectifs de transition écologique et énergétique et de lutte contre le changement climatique dans les premières priorités d'action.

### 4. Le cahier des engagements

La mise en œuvre des 38 objectifs de la Breizh COP repose sur plusieurs leviers d'action complémentaires : le levier réglementaire, avec l'adoption d'un SRADDET qui comporte des règles prescriptives, le levier des politiques publiques, notamment régionales et en particulier les contrats passés avec les territoires, et le levier des engagements que chacun peut prendre au titre de ses responsabilités, de ses compétences, et au regard de ses moyens. Un engagement est l'affichage d'une volonté de mettre en œuvre une action concrète, permettant de contribuer à au moins l'un des objectifs de la Breizh COP.

Plusieurs appels à engagements ont ainsi été lancés au printemps 2019 auprès des collectivités, des acteurs économiques, des associations, et des acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur. Le cahier des engagements présenté dans les accords indique une effervescence des engagements (près de 6000 engagements reçus), traduisant l'investissement dans la démarche d'un certain nombre d'acteurs. Les données présentées méritent cependant d'être détaillées et actualisées au fil de l'eau, car à ce stade plusieurs interrogations demeurent.

A date, **le nombre d'acteurs engagés** (366) apparaît relativement faible par rapport à la dynamique souhaitée. Cette première consolidation intervient tôt après les premiers appels à engagements auprès des différentes structures qui n'ont sans doute pas toujours été en capacité de formaliser leurs engagements dans le temps imparti ou dans la forme imposée.

- Seules 120 collectivités se sont engagées dans la démarche Breizh COP. De quelles collectivités s'agit-il ? S'agit-il principalement des 59 EPCI, ce qui signifierait une couverture assez large de la Bretagne ? S'agit-il principalement de communes ? Comment les métropoles, les départements, les pays se sont-ils mobilisés ?
- Concernant les acteurs économiques, les 179 sont-ils des petites, des grandes entreprises, des branches ? Sans cette précision, l'indicateur reste difficile à interpréter. L'engagement d'une branche peut avoir des retombées importantes et constitue un levier d'action indispensable.
- L'appel à engagements avait ciblé les acteurs de l'enseignement et de la recherche. Qui sont les 10 acteurs « de la formation » qui se sont engagés ? Les collèges, les lycées, les établissements d'enseignement supérieur ont-ils été sollicités ? Les collégiens, lycéens, étudiants engagés dans les marches pour le climat se sont-ils mobilisés dans cette dynamique ? Ce chiffre semble bien faible alors que la formation est un levier majeur dans l'accompagnement des transitions.

**La maturité des engagements** est un point central de questionnements. 61% des engagements sont des actions exemplaires déjà engagées, 28% sont au stade de projets et 11% sont des actions totalement nouvelles. Cette proportion montre assez logiquement que les acteurs ayant répondu sont ceux qui avaient facilité à le faire ou qui étaient déjà sensibilisés. La valorisation et la diffusion de ces premiers engagements, et la dynamique qu'elles peuvent enclencher, seront essentielles pour produire la rupture attendue et l'effet « transformant » de la démarche Breizh COP.

Plusieurs interrogations apparaissent également à la lecture **des thématiques** sur lesquelles les différents acteurs se sont engagés. Les EPCI se sont majoritairement engagés sur leur champ de leur compétence (développement économique). La contribution à la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique ne recueillent que 13% des engagements, alors qu'il s'agit des enjeux fondamentaux de la démarche depuis son commencement. De la même façon, on relève peu d'engagements et peu d'acteurs engagés sur la question des mobilités, alors qu'il s'agit d'un sujet prioritaire dans la lutte contre le changement climatique. Cette première lecture révèle un écart entre la volonté politique du Conseil régional et les engagements des acteurs des territoires.

Cette analyse essentiellement quantitative rend difficile la mesure, à ce stade, de l'ampleur des engagements recueillis, leur portée, leur capacité à atteindre les objectifs et à marquer l'inflexion attendue.

Face à ces constats et à l'importance d'engager une vraie démarche progressive, le CESER émet trois suggestions :

- **rendre davantage visible la dynamique des engagements**, en valorisant le cahier des engagements, en donnant les exemples de ruptures et de propositions vraiment innovantes (notamment lorsque des « nouveaux modèles » sont évoqués), voire en les valorisant par un label d'engagement Breizh COP ;
- **analyser les progrès, les succès et les échecs**, évaluer les actions engagées par les différents acteurs ;
- **maintenir et susciter la possibilité pour tous les acteurs de s'engager** aussi longtemps que durera la Breizh COP, pour leur permettre d'entrer dans la démarche puis de s'impliquer dans les négociations, la mise en œuvre, la valorisation, le suivi.

La mobilisation de nombreux acteurs mais aussi de nombreux outils, dont ceux du dialogue social territorial, sera certainement pertinente, comme la poursuite des relations avec les services de l'Etat en Région. La mobilisation des jeunes à de multiples niveaux pourra aussi être un gage de nouvelles relations pour engager cette « rupture négociée ».

## 5. Les engagements du Conseil régional

En complémentarité à ce premier bilan, et dans l'objectif de montrer ses propres engagements dans la démarche Breizh COP, le Conseil régional indique les six priorités qu'il retient et pour lesquelles il formalisera des feuilles de route dans un deuxième temps. Il s'agit donc à ce stade d'éléments indicatifs, qui devront être précisés au moment de l'adoption du SRADDET puis déclinés dans les orientations budgétaires pour l'année 2020 et les années suivantes. Le CESER note l'ordre dans lequel ces engagements sont inscrits, sans savoir s'il faut y lire une priorisation, et selon quels critères.

Le CESER émet donc ci-après quelques remarques générales, qui seront complétées par des contributions plus approfondies dans l'avis qu'il rendra sur le SRADDET et sur les feuilles de routes qui seront précisées à cette occasion.

En préalable, le CESER suggère que **le premier engagement du Conseil régional soit celui de faire vivre la démarche Breizh COP dans le temps**, dans ses propres actions mais aussi dans son rôle d'animation et de relais avec les autres collectivités territoriales, les acteurs socioprofessionnels et associatifs et les instances de démocratie participative. La démarche est engagée depuis quatre ans, elle va connaître une première concrétisation importante avec l'adoption du SRADDET en fin d'année, mais a clairement vocation à se poursuivre dans le temps dans sa dimension « transformante » et d'accompagnement des transitions.

**Le premier engagement pour des mobilités solidaires et décarbonées** fait principalement référence au pacte d'accessibilité, dont les grands axes ne sont pourtant pas prioritairement fléchés sur ces objectifs. Dans son avis sur ce pacte, le CESER rappelait que le développement des infrastructures devait nécessairement être adossé à une réflexion sur le projet de développement durable du territoire régional, qui doit tenir compte des enjeux de développement socioéconomiques et d'attractivité, des besoins des populations dans leurs déplacements du quotidien et des impératifs environnementaux et de santé. Cette question se pose d'autant plus que le Conseil régional dispose désormais de la compétence du transport scolaire. Si le CESER partage donc la priorité donnée aux déplacements quotidiens partout en Bretagne, il s'agit bien de favoriser au maximum les modes de transport n'émettant pas ou moins de gaz à effet de serre (transport ferroviaire, transports en commun, pistes cyclables en agglomération et hors agglomération, mobilités douces...) et l'intermodalité. En ce sens, le CESER invite le Conseil régional à examiner les attentes fortes concernant la modernisation des lignes ferroviaires du maillage régional ainsi que les attentes en termes de lignes nouvelles et à soutenir les projets contribuant à atteindre les objectifs de la Breizh COP. Le CESER suggère aussi de préciser la stratégie qui est celle du Conseil régional et des autres acteurs publics en matière de transport de marchandises, la Bretagne se caractérisant par un fort recours au transport routier.

**Le deuxième engagement est consacré au développement numérique inclusif.** Il fait référence au déploiement de BTHD, grand projet déjà planifié et engagé, qu'il est donc surprenant de voir apparaître au titre des nouvelles priorités. Parmi les pistes d'action, le Conseil régional souhaite évaluer les impacts économiques, sociaux et sociétaux du numérique. Le CESER s'étonne que, s'agissant d'un engagement pour le climat et la planète, les impacts environnementaux du numérique, loin d'être négligeables, ne soient pas intégrés dans cette analyse. Le CESER insiste par ailleurs sur l'importance de ne pas sous-estimer l'illectronisme et les difficultés d'accès aux services numériques, qui peuvent se traduire par un sentiment d'éloignement et par une exclusion de celles et ceux qui seraient ainsi privé-e-s de l'accès à leurs droits.

**Le troisième engagement porte sur le « bien manger ».** Le CESER attend des précisions sur les grandes orientations retenues ici et sur les moyens de les mettre en œuvre, notamment en termes de conditionnalité des aides : s'agit-il d'orienter les aides uniquement vers un changement de modèle ? Le soutien actif aux filières qui s'engagent signifie-t-il que les autres filières ne seraient pas soutenues ? Le système agro-alimentaire dépassant largement la Bretagne, comment faire adhérer les entreprises dans la même direction ? N'y a-t-il pas lieu de réfléchir collectivement aux systèmes de production, de distribution et de consommation alimentaires dans leur lien avec la préservation de l'environnement, en réinterrogeant aussi les leviers du marché intérieur national et les capacités régionales ?

**Le quatrième engagement est central dans la démarche Breizh COP puisqu'il prévoit une nouvelle stratégie énergétique et climatique.** A ce titre, l'articulation avec les schémas préexistants (schéma régional climat air énergie, plans climat énergie territoriaux) méritera d'être précisée : ont-ils porté leurs fruits ? Leurs objectifs sont-ils repris en tant que tels, ou revus de manière plus ambitieuse à l'aune des nouveaux scénarios d'évolution du climat ? Un nouveau plan de lutte et d'adaptation au changement climatique est annoncé. Or les enjeux d'adaptation au changement climatique ne seront pas les mêmes dans les différents territoires. Si le plan de lutte peut être défini à l'échelle régionale, les plans d'adaptation devront être territorialisés. Le CESER partage la nécessité de diminuer la dépendance énergétique de la Bretagne, notamment par la production d'électricité à partir de sources renouvelables, mais il attire l'attention sur le fait que l'objectif d'une « autonomie énergétique », sur lequel le Conseil régional s'engage, ne pourra pas être atteint ni sur le pétrole ni sur le gaz, et difficilement sur l'électricité. Enfin, le CESER rappelle l'interdépendance des objectifs de la Breizh COP et notamment le lien entre énergie et alimentation. Consacrer des surfaces agricoles à la production d'énergie ne doit pas obérer l'atteinte de l'objectif du bien manger...

**Le cinquième engagement, pour une nouvelle impulsion pour la préservation et la valorisation de la biodiversité et des ressources,** soulève la même interrogation d'articulation avec le schéma régional de cohérence écologique (SRCE) préexistant : a-t-il porté ses fruits ? Ses objectifs sont-ils repris, revus à la hausse ? Cet engagement soulève

également la question de son articulation avec les autres objectifs de la Breizh COP, car la nouvelle impulsion à engager concerne tous les champs d'action du Conseil régional, en particulier dans les domaines de l'agriculture, de l'aménagement du territoire, de la construction des bâtiments, de l'éducation et de la formation, de la santé, de l'alimentation.

**Le sixième et dernier engagement sur la cohésion des territoires** propose des actions plus concrètes et précise les modalités selon lesquelles les soutiens régionaux peuvent être mobilisés pour une plus grande égalité des chances sur les territoires. C'est ici qu'apparaît la conditionnalité des aides et la proposition de passer les soutiens régionaux au crible des priorités de la Breizh COP. En l'absence de budget dédié, la conditionnalité des aides est le seul levier financier pour orienter une politique. Le CESER suggère de ne pas l'évoquer seulement dans cet engagement pour la cohésion des territoires, car elle vaut pour l'ensemble des engagements du Conseil régional.

De manière générale, le CESER s'interroge sur **le financement de la transition**, et sur l'absence de mention dans le document des budgets qui y seront alloués par le Conseil régional comme par l'ensemble des acteurs. Il est difficile de penser que sans budget spécifique, il sera possible d'atteindre les objectifs fixés. Cette interrogation porte également sur les outils de financement qui pourront être mobilisés : mécanismes de péréquation, différenciation dans l'accompagnement de ceux qui en ont le plus besoin, conditionnalité des aides au respect des objectifs de la Breizh COP, sollicitation de fonds européens (qui semblent être insuffisamment utilisés), avances remboursables, crowdfunding, participation des citoyens...

Outre les précisions attendues sur les feuilles de route du Conseil régional sur ces six priorités (en termes de priorités, de plans d'actions, d'objectifs précis et chiffrés, de mise en œuvre, de moyens alloués), le CESER attend des informations complémentaires sur **une revue des politiques et des dispositifs existants ou à créer**, qui seront à même de répondre aux objectifs de la Breizh COP. En effet, il existe aujourd'hui, tant pour la collectivité régionale que pour les autres niveaux de collectivités ou l'Etat en région, un grand nombre de stratégies, schémas, plans, pactes, contrats, dont certains sont en cours de révision ou seront prochainement révisés, et qui doivent trouver leur articulation avec cette démarche. Certains engagements du Conseil régional y font référence. La revue des dispositifs existants, complétée par une lecture croisée des engagements recueillis dans cette première phase, doit permettre de repérer leurs convergences, tensions ou divergences, leur adéquation ou inadéquation avec les objectifs de la Breizh COP, et leur capacité à y répondre. **C'est sur cette base que pourront être identifiées les actions prioritaires, non prises en charge ou insuffisamment prises en charge par ailleurs, et les dispositifs à créer le cas échéant.**

Les six priorités mentionnées ne couvrent en effet pas la totalité des champs d'action du Conseil régional :

- **la formation, l'enseignement supérieur et la recherche** ne sont pas repris parmi les priorités, ou seulement en filigrane dans le deuxième engagement sur l'inclusion numérique. Ils font certes l'objet d'autres stratégies (CPRDFOP<sup>1</sup>, SRESR<sup>2</sup>, S3<sup>3</sup>), mais leur absence dans ces engagements interroge, tant il sera indispensable de former à ces enjeux à tous niveaux, de poursuivre et d'encourager les travaux de recherche sur les défis auxquels sera confrontée la Bretagne dans l'avenir, leurs conséquences économiques, sociales et environnementales et les outils et moyens d'accompagner les transitions. Ainsi qu'il est dit dans le CPRDFOP, la forte mobilisation du champ de l'éducation, de l'orientation et de la formation est une condition et un vecteur majeur de réussite des objectifs de la Breizh COP ;
- **l'accompagnement des entreprises et le soutien à l'innovation** sont également des leviers très forts pour impulser les inflexions attendues. L'articulation avec le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDE2I) sera à ce titre à expliciter ;
- **la dimension maritime**, dont il est dit plus haut dans le document qu'elle constitue un pilier, n'apparaît dans aucun engagement mais on sait qu'elle est l'objet de la Stratégie de la Bretagne pour la mer et le littoral :

---

<sup>1</sup> CPRDFOP : Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelles

<sup>2</sup> SRESR : Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche

<sup>3</sup> S3 : Stratégie de spécialisation intelligente

cette stratégie constituera-t-elle bien le volet maritime du SRADDET comme annoncé initialement ? De quelle manière sera-t-elle intégrée ? Permet-elle de répondre aux enjeux de la Breizh COP ?

- **le rayonnement de la Bretagne** n'est pas mentionné dans ces engagements, alors que le Conseil régional dispose de nombreux leviers d'action dans ce domaine.

Enfin, le CESER est surpris et regrette de voir que **la dimension humaine et sociale**, c'est-à-dire les enjeux d'éducation, d'emploi, de cohésion sociale, de santé, la qualité de vie, le fonctionnement de la démocratie et notamment le renforcement de la démocratie participative sont les grands absents des priorités affichées ici par le Conseil régional, alors que la Breizh COP était présentée **comme « un projet qui place la personne au premier rang de ses préoccupations »**, que plusieurs objectifs y sont consacrés et que le document réaffirme plus haut le défi de la cohésion sociale et l'objectif d'une Bretagne unie et solidaire. Le CESER attend, dans le futur SRADDET et dans les engagements du Conseil régional, la traduction d'une ambition forte dans ces domaines.

Le maintien d'un haut niveau d'ambition dans la démarche Breizh COP nécessite que la réelle intégration des trois piliers du développement durable et d'une démocratie vivante soit réaffirmée et partout déclinée.

## 6. Les groupes d'indicateurs

Comme il l'avait fait à propos du Schéma des achats économiquement responsables dans son avis de juin 2018, le CESER constate avec satisfaction que le Conseil régional s'est interrogé sur la mise en place d'outils de suivi et d'évaluation de son action publique dès la conception de chacune des étapes de la démarche Breizh COP : les orientations (avril 2018), les 38 objectifs (décembre 2018), les Accords pour une Bretagne engagée pour le climat et la planète (juin 2019).

La prochaine étape, le SRADDET, comportera également un volet suivi et évaluation puisque c'est une obligation imposée par la loi à ce « schéma des schémas ».

Confronté à la richesse et à la complexité de ce projet global, appelant une multitude d'indicateurs de suivi, le CESER formule quelques observations de portée générale concernant la gouvernance de l'évaluation, son financement, ses opérateurs, puis suggère de clarifier **trois niveaux de suivi de la mise en œuvre de la Breizh COP**, qui font appel à des démarches et des outils sensiblement différents :

- **L'élaboration d'un tableau de bord simple et dynamique de « méta-indicateurs »**<sup>4</sup> permettant le pilotage des grandes trajectoires de ce projet global. Ce tableau de bord ne relève pas d'une évaluation à proprement parler. Il n'est pas obligatoirement en relation directe avec chacun des 38 objectifs de la Breizh COP même s'il en reprend évidemment l'esprit global. C'est dans ce sens que le CESER comprend la liste des 23 groupes d'indicateurs située en annexe des accords.
- **La mise en place, pour chacun des 38 objectifs de la Breizh COP, d'un dispositif d'évaluation** établissant des priorités, fixant des échéances, incluant un faisceau précis et détaillé d'indicateurs de suivi — plus simples mais aussi plus nombreux — et de valeurs cibles associées. Cette démarche est différente de

---

<sup>4</sup> Un méta-indicateur est pensé ici comme un agrégat d'indicateurs simples, en mesure de montrer une tendance, une progression, une trajectoire, utile au pilotage d'une démarche.

l'établissement d'un tableau de bord. Elle fait appel à une méthodologie que le Conseil régional a déjà appliquée de façon rigoureuse pour le Schéma des achats économiquement responsables.

- **La mise en place des modalités selon lesquelles seront suivies et évaluées les règles opposables du SRADDET**, leur intégration dans les documents d'urbanisme, leur mise en application, leur incidence.

## 6.1. Observations de portée générale

Le CESER constate que des précisions sont nécessaires :

- **Sur la gouvernance des dispositifs de suivi-évaluation et les instances d'évaluation.** Le pilotage du SRADDET est clairement attribué par la loi au Conseil régional. La démarche PADUS, proche des finalités environnementales de la Breizh COP dans son volet « revue des politiques publiques », était portée par le Conseil régional : sera-t-elle ici reprise ? Le CESER note que dans les accords de Bretagne, le portage souhaité pour le suivi et l'évaluation de la Breizh COP semble plus large<sup>5</sup>. À ce stade, ses contours institutionnels et civils ne sont pas connus. Le CESER prendra la place qui est la sienne dans les instances d'évaluation, au regard de sa mission de contribution au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.
- **Sur le financement des dispositifs de suivi-évaluation.** Le document mentionne que le suivi se fera sur un rythme annuel, avec des rendez-vous tous les 3 ans<sup>6</sup>. À ce stade, les budgets alloués par le Conseil régional (et le cas échéant par ses partenaires) au suivi et à l'évaluation de la Breizh COP ne sont pas connus. Le Conseil régional prévoit de s'appuyer au maximum sur des dispositifs existants et sur la mobilisation des organismes producteurs de données. Le CESER l'invite cependant à ne pas sous-estimer la hauteur des moyens nécessaires à l'évaluation des politiques publiques.
- **Sur les opérateurs du dispositif de suivi.** L'analyse de l'état initial, prévue dans le cadre de l'évaluation des incidences environnementales du SRADDET, est du ressort du Conseil régional et de ses prestataires. Elle devrait être bouclée avant l'adoption du schéma en novembre. Le document mentionne que le suivi et la mise à jour des indicateurs seront assurés par un comité de pilotage partenarial<sup>7</sup>. Prendra-t-il également appui, et selon quelles modalités, sur les agences régionales<sup>8</sup>, sur les conférences régionales<sup>9</sup>, sur le CREFOP, sur les associations environnementales ?

## 6.2. Vers un tableau de bord simple constitué d'un nombre réduit de méta-indicateurs, pour piloter la démarche globale de la Breizh COP

La Région Bretagne réfléchit depuis plusieurs années à la conception de méta-indicateurs agrégeant des flux d'indicateurs et permettant de construire des tableaux de bord dynamiques, simples, lisibles, pour diagnostiquer et différencier les données par territoire, évaluer et piloter les grandes trajectoires de l'action publique. Elle a participé activement à des groupes de travail interrégionaux sur ce thème. Elle a déjà utilisé certains méta-indicateurs, par

---

<sup>5</sup> « Cela s'inscrit dans une gouvernance collective renouvelée assurant un meilleur dialogue entre territoires, entre acteurs publics et avec les partenaires privés » (Accords p. 13).

<sup>6</sup> « Ce suivi se fera sur un rythme annuel, mais avec des rendez-vous tous les 3 ans, permettant de réajuster les plans d'action et les dispositifs dédiés afin de tirer toutes les conséquences du suivi-évaluation effectués. » (Accords p. 13).

<sup>7</sup> « Le suivi et la mise à jour des indicateurs sera assuré par un comité de pilotage partenarial réunissant l'ensemble des acteurs susceptibles de mettre les données à disposition et de les suivre. Y seront présent a minima, l'Etat et ses opérateurs comme l'INSEE et l'ADEME, les collectivités départementales et régionale, l'observatoire de l'environnement, le réseau consulaire, le GREF. » (Accords p. 13).

<sup>8</sup> Agence Bretonne de la Biodiversité, Agence Régionale de Santé.

<sup>9</sup> Conférence régionale de la mer et du littoral, Conférence bretonne de l'eau et des milieux aquatiques, Conférence bretonne de l'énergie, Conférence bretonne des ressources, Conférence jeunesse, Conférence sociale.



exemple, pour assurer la péréquation des crédits régionaux garantis par les contrats de pays : l'IDH-B10, l'Indice de dynamisme des territoires<sup>11</sup>, l'indice de Capacité d'intervention des collectivités<sup>12</sup>.

Le CESER considère la liste des 23 groupes d'indicateurs, publiée en annexe des Accords, comme une proposition de tableau de bord préliminaire. Ses suggestions s'inscrivent donc dans l'esprit de constituer une liste de méta-indicateurs, ou agrégateurs, permettant non pas d'évaluer, mais d'observer les trajectoires engagées, de mesurer leur écart éventuel avec les trajectoires désirées, et de les réorienter en conséquence.

La conception d'un agrégateur relève d'une démarche scientifique et technique. Un groupe de travail réunissant, par exemple, le Conseil scientifique de la Breizh COP et des personnels territoriaux pourrait déterminer pour chacun d'eux les composantes et les indicateurs à agréger.

Le CESER a procédé à une analyse détaillée des 23 groupes d'indicateurs proposés en annexe des Accords. Il est parti des attendus exprimés par le Conseil régional<sup>13</sup> pour formuler des observations, suggérer des composantes et des indicateurs à agréger afin de répondre au mieux à ces attendus.

- **Groupe n°1**

*Attendus exprimés par le Conseil régional* : mesure de la créativité et de la vitalité culturelle bretonne / mesure du rayonnement breton.

*Observations* : La fréquentation des festivals mesure la vitalité culturelle, mais beaucoup moins la créativité artistique (par exemple, en 2011, le Festival interceltique de Lorient présentait 10 créations sur 120 spectacles programmés, soit 8%). Le CESER propose d'agréger des indicateurs de création liés à d'autres formes d'événements que les festivals (théâtre, danse, arts de la rue, arts du cirque, musique, peinture...) ; d'agréger d'autres indicateurs de vitalité culturelle (enseignement artistique, pratique amateur, fréquentation des musées, pass culture...) ; d'agréger des indicateurs sur le nombre et la nature des équipements culturels. Il propose aussi, plus globalement, d'agréger des indicateurs sur le nombre d'événements éco-responsables.

- **Groupe n°2**

*Attendus exprimés par le Conseil régional* : mesure de la performance de la Bretagne par rapport au reste de la France / contribution des transitions sur le dynamisme économique.

*Observations* : Au-delà du seul différentiel de taux de chômage comme indicateur de performance, le CESER propose d'agréger des indicateurs sur les niveaux de salaires, les qualifications et les conditions de travail. Le CESER partage par ailleurs les remarques du Conseil scientifique sur la corrélation imparfaite entre le taux de chômage et le dynamisme économique. Concernant le deuxième volet, la création d'emplois ou d'entreprises liée aux transitions est difficile à mesurer si on ne cible par certains secteurs représentatifs tels que celui de l'énergie (énergies renouvelables), du transport (transports durables), de l'agriculture (agro-écologie), du bâtiment (isolation). Le CESER suggère également d'agréger un indicateur du nombre et de la qualité des emplois créés, maintenus et perdus en raison de la transition, car la transition peut être destructrice d'emploi. Concernant le dynamisme économique, le CESER propose d'agréger des indicateurs relatifs à la fiscalité et à sa distribution territoriale.

---

<sup>10</sup> L'Indicateur de développement humain Bretagne (IDH-B) agrège des indicateurs mesurant la longévité, l'alphabétisation, le taux de scolarisation, le PIB par habitant en parité de pouvoir d'achat.

<sup>11</sup> L'Indice de dynamisme des territoires agrège des indicateurs mesurant l'évolution annuelle de la population, la population active ayant un emploi, les taux de chômage localisés.

<sup>12</sup> L'Indice de capacité d'intervention des collectivités agrège des indicateurs mesurant le potentiel financier agrégé élargi aux dotations et fonds de péréquation par habitant, la part de la population couverte par les minima sociaux.

<sup>13</sup> Dans chaque groupe d'indicateurs, ces attendus ont été relevés par le CESER après les expressions : « *comme preuve de...* », « *comme démonstration de...* », « *comme indicateur de...* », « *comme contribution à...* », « *comme élément d'appréciation de...* », « *mesure de...* », etc.

- **Groupe n°3**

*Attendus exprimés par le Conseil régional* : mesure de la réussite de l'objectif du Bien manger / mesure de la création de valeur par les transitions.

*Observations* : Le lien entre le niveau de valeur ajoutée, le revenu des agriculteurs et le Bien manger n'est pas évident. De quelle valeur ajoutée parle-t-on ? D'une valeur ajoutée comptable ? Du prix des matières premières dans la restauration collective ? De la qualité des produits ? Pour la mesure du Bien manger, le CESER propose, par exemple, d'agrèger un indicateur du nombre d'entreprises utilisant le Nutri-Score sur leurs emballages alimentaires ; un indicateur du nombre d'entreprises utilisant le marquage de l'origine de leurs produits ; un indicateur des importations et exportations de produits alimentaires. Le CESER propose également d'agrèger des indicateurs sur le nombre d'actions d'éducation et de formation au Bien manger, avec une attention particulière aux personnes en situation de précarité. Le CESER suggère par ailleurs d'agrèger des indicateurs du montant des investissements sur les nouveaux modèles de production (mesurables, par exemple, à travers une conditionnalité des aides). Dans ce groupe d'indicateurs, la transition vers des modes de production, de distribution, de commercialisation et d'alimentation plus durables est à mesurer à la fois dans son effectivité (changements de pratiques) et dans ses conséquences, avec l'agrégation comme précédemment d'indicateurs sur le nombre d'emplois créés, maintenus et perdus, et sur les revenus des producteurs. Dans l'hypothèse où des pans de l'agriculture disparaîtraient, les emplois perdus seraient-ils compensés par la création d'emplois dans l'agriculture durable ? Les créations d'emplois concerneraient-elles les mêmes personnes ? La réussite de l'objectif du Bien manger ayant des conséquences sur la préservation des écosystèmes, ce groupe d'indicateurs pourrait être mis en lien avec le groupe d'indicateurs n°18.

- **Groupe n°4**

*Attendus exprimés par le Conseil régional* : mesure des opportunités offertes par les filières émergentes.

*Observations* : Le CESER suggère d'agrèger des indicateurs concernant toutes les énergies renouvelables, pas seulement les énergies marines. Il propose également d'agrèger un indicateur de la différence entre les promesses des industriels et la réalité des emplois créés, notamment lorsque la Région a aidé ces entreprises. Ce groupe d'indicateurs pourrait de façon pertinente être agrégé au groupe n°2, les attendus étant très proches. Il pourrait aussi être rapproché du groupe n°7 si l'on considère que les filières émergentes et les filières innovantes font référence aux mêmes opportunités ouvertes par la transition.

- **Groupe n°5**

*Attendus exprimés par le Conseil régional* : mesure de l'inscription de la région dans l'espace européen.

*Observations* : Le seul montant des crédits européens ne suffit pas : le CESER propose de préciser les montants des crédits européens affectés à des projets s'inscrivant dans les objectifs de la Breizh COP, en ciblant éventuellement quelques domaines représentatifs. Le CESER propose également, en complément à l'action internationale de la Région, d'agrèger des indicateurs des coopérations internationales de la société civile en Bretagne (inspirée de la cartographie réalisée en mai 2019 par le CESER Nouvelle Aquitaine).

- **Groupe n°6**

*Attendus exprimés par le Conseil régional* : mesure de l'inscription de la Bretagne dans la société numérique.

*Observations* : Il est difficile d'agrèger le déploiement de la fibre et l'illectronisme. Sur le premier point, il serait préférable au niveau régional de retenir le niveau de mise en œuvre de BTHD (en raison de son homogénéité dans l'avancement au niveau de la Bretagne) plutôt que la part des foyers raccordés (qui peut varier selon les territoires). En infra-régional, le CESER suggère d'intégrer un critère d'équilibre de couverture de chacun des territoires bretons, en complément des engagements des opérateurs privés sur les zones denses (principales villes). En termes d'inclusion, l'illectronisme est difficile à mesurer aujourd'hui ; le CESER propose d'agrèger d'autres indicateurs tels que le nombre d'accès à Internet, le nombre de lieux publics accessibles, les actions d'éducation et de formation mises en place, le nombre d'accompagnants, le nombre d'actions auprès des publics les plus en difficultés.

- **Groupe n°7**  
*Attendus exprimés par le Conseil régional* : mesure de la capacité des filières innovantes (économie circulaire, circuits courts et de proximité, économie sociale et solidaire) à créer de l'activité et de la richesse.  
*Observations* : Comme pour le groupe n°3, de quelle valeur ajoutée parle-t-on ? La mesure de l'activité et de la richesse dans ces filières ne se résume pas au nombre d'emplois créés. Le PIB de l'économie sociale et solidaire peut constituer un indicateur pertinent. Le CESER suggère d'agréger également des indicateurs du nombre d'associations liées aux filières innovantes et du nombre de leurs bénévoles ou adhérent-e-s.
- **Groupe n°8**  
*Attendus exprimés par le Conseil régional* : mesure de la capacité à renverser la tendance aux logements et commerces vacants dans les centralités fragilisées.  
*Observations* : Le taux de vacance des logements et commerces pourrait être complété par un agrégat d'indicateurs plus positifs comme l'accès aux services, les flux de population, les effectifs scolaires, les indicateurs de bien-être... La notion de centralité fragilisée est par ailleurs difficile à définir, ne serait-il pas pertinent d'appliquer cette mesure à toutes les centralités ? Par ailleurs, des logements habités pouvant être insalubres, le CESER suggère d'agréger également un indicateur de rénovation de l'habitat insalubre.
- **Groupe n°9**  
*Attendus exprimés par le Conseil régional* : mesure de la capacité à réduire le niveau d'usage des véhicules à énergie fossile.  
*Observations* : La part modale du véhicule autosoliste est un indicateur pertinent. Le CESER suggère d'agréger des indicateurs sur les déplacements domicile-travail (qui sont les mieux documentés), le déploiement du télétravail, le recours à la visioconférence, le nombre d'utilisateurs des plateformes et des aires de covoiturage, le nombre de km de pistes cyclables et leur niveau de sécurité. Le CESER propose également d'y adjoindre l'évolution de la part du transport routier dans le fret.
- **Groupe n°10**  
*Attendus exprimés par le Conseil régional* : mesure de la capacité des transports publics à offrir une alternative adaptée à l'usage du véhicule individuel.  
*Observations* : En plus du nombre d'usagers, le CESER suggère d'agréger un indicateur de couverture des territoires par les transports publics, tous opérateurs confondus (nombre de communes desservies, nombre de personnes se situant, par exemple, à moins de 15 mn d'un accès au transport public, différence entre la durée d'un même trajet en transport public et en véhicule individuel, état et continuité des lignes ferroviaires secondaires). Leurs attendus étant très proches, le CESER propose d'agréger les groupes n°9 et 10.
- **Groupe n°11**  
*Attendus exprimés par le Conseil régional* : mesure de la progression vers la neutralité carbone.  
*Observations* : La mesure des émissions de gaz à effet de serre existe. Elle agrège plusieurs indicateurs sectoriels, mais ils sont perfectibles et leur périmètre d'observation est toujours en amélioration. Le CESER suggère d'agréger des indicateurs de surfaces revégétalisées et reboisées. Il est par ailleurs essentiel mais difficile de prendre en compte les émissions de gaz à effet de serre des produits importés.
- **Groupe n°12**  
*Attendus exprimés par le Conseil régional* : mesure de la décentralisation énergétique / mesure de la progression vers l'autonomie énergétique.  
*Observations* : Sur l'objectif de l'autonomie énergétique, qui implique notamment une forte diminution de la dépendance électrique, les chiffres existent (la Bretagne importe 85% de sa consommation d'électricité, et en produit 15%). Concernant la décentralisation, le CESER suggère d'agréger une superposition de la carte

des MW renouvelables et fossiles installés avec la carte du territoire ; d'agréger un indicateur de la capacité à progresser vers l'autonomie énergétique sans dégrader l'autonomie alimentaire (part du foncier agricole consacré à la méthanisation) ; d'agréger un indicateur de réduction de la consommation énergétique, qui semble au CESER un objectif plus facilement accessible. Le CESER s'interroge sur la façon de prendre en compte l'autoproduction et l'autoconsommation.

- **Groupe n°13**

*Attendus exprimés par le Conseil régional* : mesure du respect des exigences de la Directive cadre sur l'eau (DCE).

*Observations* : Parmi les exigences de la DCE figure l'objectif d'atteindre 100% des masses d'eau en bon état en 2027, le bon état étant lui-même un indicateur agrégé<sup>14</sup>. Le CESER suggère d'y ajouter un indicateur du nombre de fermetures et d'ouvertures de points de captage. Comment prendre en compte les grandes disparités entre Bretagne Ouest et Bretagne Est (bassin de la Vilaine) ? Comment mesurer la solidarité entre bassins versants ?

- **Groupe n°14**

*Attendus exprimés par le Conseil régional* : mesure de la valorisation durable de la dimension maritime de la Bretagne.

*Observations* : Les contours de l'économie maritime ne sont pas précisément définis et le CESER avait suggéré la conduite d'un travail sur la mesure de l'emploi maritime en Bretagne, auquel il convient de se référer (les premiers résultats ont été publiés). Le CESER suggère également que la qualité des emplois soit interrogée au prisme de la grille de l'emploi durable qu'il a établie, appliquée aux emplois maritimes, mais aussi étendue plus largement aux groupes d'indicateurs relatifs à l'emploi (groupes n°2, 3, 7).

- **Groupe n°15**

*Attendus exprimés par le Conseil régional* : mesure des efforts consentis en matière d'éducation à l'environnement.

*Observations* : Le CESER invite le Conseil régional à élargir ce groupe d'indicateurs à l'environnement et pas seulement à la biodiversité, et à préciser qui sont les publics concernés, jeunes publics notamment. Il propose d'agréger un indicateur du nombre de démarches de sciences participatives.

- **Groupe n°16**

*Attendus exprimés par le Conseil régional* : mesure de la trajectoire vers le zéro consommation foncière.

*Observations* : Le CESER propose d'ajouter au niveau d'artificialisation des terres naturelles un indicateur de revitalisation des friches industrielles et commerciales. L'indicateur mentionné devrait être décliné à l'échelle de territoires comme les Pays ou les intercommunalités, pour qu'une évolution 0 à l'échelle de la Bretagne ne se traduise pas par des effets de compensations entre territoires.

- **Groupe n°17**

*Attendus exprimés par le Conseil régional* : mesure de la trajectoire vers le zéro enfouissement / mesure de la trajectoire vers le zéro déchet.

*Observations* : Concernant le zéro enfouissement, le suivi paraît possible car les collectivités territoriales et les EPCI disposent des données. Il est moins réaliste de les collecter sur le zéro déchet, qui dépasse l'échelle régionale. Le suivi de la réduction à la source en kg/habitant existe en Allemagne depuis plusieurs années, mais en Bretagne ? Le CESER suggère la réalisation d'enquêtes régulières auprès des EPCI pour renseigner ce groupe d'indicateurs.

---

<sup>14</sup> L'état écologique d'une masse d'eau est déterminé à partir d'un ensemble de paramètres biologiques et physico-chimiques définis par la Directive cadre sur l'eau et suivis par les Agences de l'eau à l'échelle des bassins versants.

- **Groupe n°18**  
*Attendus exprimés par le Conseil régional* : mesure de l'état de la biodiversité / mesure de la préservation du patrimoine naturel.  
*Observations* : L'Agence bretonne de la biodiversité (ABB) pourrait prendre ce volet en charge. Le CESER propose d'agrèger un indicateur du nombre de collectivités ayant élaboré un atlas de la biodiversité. Il suggère d'agrèger des indicateurs de mesure de la progression de l'urbanisation, de l'artificialisation des espaces naturels, de l'augmentation de la population, de la progression du parc automobile... Concernant l'agriculture, le CESER suggère d'agrèger un indicateur du linéaire de haies, ainsi que les indicateurs existants d'utilisation de pesticides (types de produits, volumes consommés, fréquence d'utilisation, et comparaison à l'échelle nationale et européenne). Les déclarations d'essaims d'abeilles morts, recensées par ailleurs, peuvent y être intégrées. Pour les nitrates, les quantités d'effluents et les quantités d'engrais sont également chiffrées. Le CESER propose d'agrèger un indicateur sur les occurrences de marées vertes.
- **Groupe n°19**  
*Attendus exprimés par le Conseil régional* : mesure du temps d'accès moyen des bretons aux services essentiels / mesure de la continuité territoriale pour les îles / mesure de l'accessibilité à un médecin généraliste / part de la population n'ayant pas eu recours aux soins depuis deux ans.  
*Observations* : Comment mesurer ce temps d'accès ? par nature de service ? Une question particulière se pose pour les îles : offre de transports ou alternatives via le numérique ? Le non-recours aux soins dépasse largement la seule question du transport et de l'accessibilité.
- **Groupe n°20**  
*Attendus exprimés par le Conseil régional* : mesure des inégalités sociales.  
*Observations* : L'agrégat d'indicateurs est pertinent et, à ce titre, le CESER invite le Conseil régional à remplacer les « ou » par des « et ».
- **Groupe n°21**  
*Attendus exprimés par le Conseil régional* : mesure de la confiance en l'avenir.  
*Observations* : Le rapport entre le taux de participation aux élections et la confiance en l'avenir ne semble pas évident. D'autres indicateurs semblent plus pertinents pour mesurer cette confiance : la construction de bâtiments, de nouveaux logements, les projets associatifs, les projets entrepreneuriaux, l'investissement, la création d'entreprise, les flux migratoires, la démocratie sociale...
- **Groupe n°22**  
*Attendus exprimés par le Conseil régional* : mesure de la vitalité associative / mesure des nouvelles formes de mobilisations collectives.  
*Observations* : Les associations se signalent quand elles sont créées, mais pas quand elles ne sont plus actives. Le seul nombre d'associations est donc un indicateur insuffisant de la vitalité associative. Il doit être associé au nombre d'emplois créés ; au nombre et au renouvellement des bénévoles. Il serait pertinent de croiser ce groupe d'indicateurs avec les disparités territoriales de population. L'engagement des associations en faveur de la transition écologique pourrait être mesuré par le nombre d'évènements écoresponsables qu'elles organisent.
- **Groupe n°23**  
*Attendus exprimés par le Conseil régional* : mesure des écarts de salaire entre femmes et hommes.  
*Observations* : Ce groupe d'indicateurs recoupe en partie celui sur les inégalités sociales (groupe n°20). Le CESER propose d'agrèger les cinq indicateurs de l'index de l'égalité professionnelle, dont la publication est obligatoire pour toutes les entreprises de plus de 50 salarié·e-s. Il suggère également d'agrèger un indicateur du nombre de communes et d'EPCI de plus de 20 000 habitants ayant présenté un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Une étude publiée fin 2018 par le Haut

Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCE) révèle en effet qu'elles ne remplissent pas toutes cette obligation légale. Plusieurs autres facteurs d'inégalités pourraient être agrégés ici : la qualité de l'emploi, les qualifications, les conditions de travail, la santé au travail, les parcours professionnels, les temps de travail.

- **Quelques oubliés**

Tout en comprenant l'impératif de conserver un nombre restreint de méta-indicateurs utiles au pilotage de la démarche, le CESER identifie des manques dans cette liste préliminaire.

De la même façon qu'il a proposé, parmi les engagements du Conseil régional, celui de faire vivre la démarche dans le temps, le CESER suggère d'avoir **un premier groupe d'indicateurs de suivi de la démarche Breizh COP en elle-même**, de sa pérennité, de sa vitalité, de la dynamique et du respect des engagements, de la coopération, de la réalité de la démocratie participative, complété par des indicateurs des moyens engagés (humains, financiers, contractuels) pour faire vivre et mettre en œuvre la démarche.

Le CESER regrette également, comme en ce qui concerne les engagements du Conseil régional, l'absence d'indicateurs mesurant la façon dont **la formation initiale et continue, l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation** peuvent contribuer à la réussite des transitions. Ils sont transversaux à tous les groupes d'indicateurs et devraient au minimum être intégrés dans les groupes n°3, 6, 7 et 15.

**La santé** des habitant-e-s de la Bretagne ne fait l'objet d'aucun groupe d'indicateurs. Des indicateurs de santé en lien avec la mise en œuvre du Plan national nutrition santé en Bretagne (ex : surpoids, obésité...) et du Plan régional santé environnement (ex : qualité sanitaire de l'eau, des sols, de l'air...) seraient pertinents, les liens entre santé, alimentation et environnement étant majeurs. Certaines problématiques spécifiques comme le taux de suicide, les maladies liées à l'alcool, les troubles musculo-squelettiques, nécessiteraient d'être plus précisément documentées.

Le CESER rappelle également la nécessité d'agréger dans ces méta-indicateurs le suivi de **l'accessibilité** à l'emploi, aux transports, aux services **des personnes en situation de handicap**.

Le CESER partage la suggestion du Conseil scientifique que des indicateurs sur **le tourisme** (nombre d'emplois, fréquentation et ses conséquences) soient intégrés à l'un des groupes d'indicateurs.

Enfin, dans plusieurs groupes d'indicateurs il manque **la distinction homme-femme**. Beaucoup de ce qui est établi par le Conseil régional dans d'autres dispositifs n'est pas repris ici. Par exemple il manque des indicateurs sexués dans les groupes n°2, n°10 (le manque de mobilité des femmes est un frein) et n°20 (inégalités sociales). Enfin il serait de bonne pratique de remplacer dans le texte l'expression « les Bretons » par « les habitantes et les habitants de la Bretagne ».

### 6.3. Vers une démarche de suivi et d'évaluation des 38 objectifs de la Breizh COP

Pour le Schéma des achats économiquement responsables, le Conseil régional a déjà mis en œuvre de façon remarquable une démarche dont la méthodologie et la rigueur pourraient inspirer le suivi et l'évaluation de chacun des 38 objectifs de la Breizh COP.

Son déroulement en quatre étapes est le suivant :

- **Description du contexte, de l'objectif et de ses éventuels sous-objectifs, établissement des priorités.** En comparaison des objectifs formulés dans le schéma des achats économiquement responsables, les 38 objectifs de la Breizh COP concernent un périmètre très large, ambitieux, qui touche de nombreuses

thématiques. Ils apparaissent dans l'ensemble plus difficiles à circonscrire et appréhender. Le Conseil régional a d'ailleurs reconnu ce « manque de précision de certains objectifs jugés trop généraux » et une « formulation ne permettant pas de passer de l'intention généreuse à la vision réaliste ». Par conséquent, lors de cette étape un travail important d'ajustement et de recentrage devra être opéré.

- **Moyens de mise en œuvre.** Cette étape précise ce qui relève des politiques régionales, des partenariats avec d'autres acteurs, du public et du privé... Elle arrête une échelle de budget et des échéances.
- **Bénéfices attendus et questions évaluatives.** Il s'agit de formuler de manière précise et détaillée la nature des bénéfices attendus à l'issue des actions engagées et d'en déduire les questions évaluatives qui détermineront le choix des indicateurs de suivi.
- **Choix des indicateurs de suivi,** de leur valeurs-cibles associées, des engagements de transparence et de publication associés.

#### 6.4. Vers une démarche de suivi et d'évaluation des règles du SRADDET

Le fascicule des règles générales du SRADDET concerne les documents d'urbanisme (SCOT15, PLU16, PLUi17, PCAET18, PDU19, chartes des parcs naturels régionaux) pour lesquels il énonce des règles opposables.

Le suivi et l'évaluation des règles du SRADDET est une contrainte imposée par la loi au Conseil régional. Il porte sur le contrôle de l'intégration des règles dans les documents d'urbanismes, leur mise en application par les collectivités et EPCI, leur incidence (impact). Cet exercice réglementaire étant une première pour le Conseil régional, la démarche de suivi et d'évaluation des règles du fascicule du SRADDET devra être particulièrement rigoureuse.

Le CESER suggère qu'elle s'inspire de celle que le Conseil régional a mise en œuvre pour le Schéma des achats économiquement responsables.

### 7. Conclusion

Le Conseil régional a fait le pari ambitieux de réunir en une seule démarche l'élaboration d'un projet d'avenir pour la Bretagne, la Breizh COP, et l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, le SRADDET. Ce projet est présenté depuis l'origine non pas comme celui du seul Conseil régional, mais celui de « la Bretagne », sans savoir précisément ce que cette notion recouvre. Le CESER suivra donc avec intérêt et attention ce projet et sa déclinaison dans les territoires, en lien avec les Conseils de développement qui ont montré leur très forte implication dans la définition des projets de territoires et apporté leur contribution à la démarche régionale.

Le CESER suivra également la poursuite du travail sur les dispositifs de suivi et d'évaluation de la démarche Breizh COP et du SRADDET. Il a formulé ici une première série d'observations sur les méta-indicateurs tels que proposés et prolongera sa réflexion et ses propositions lors des prochaines phases de travail, le cas échéant dans les instances qui seront mise en place pour ce suivi.

---

<sup>15</sup> SCOT : Schéma de cohérence territoriale

<sup>16</sup> PLU : Plan local d'urbanisme

<sup>17</sup> PLUi : Plan local d'urbanisme Intercommunal

<sup>18</sup> PCAET : Plan climat-air-énergie territorial

<sup>19</sup> PDU : Plan de déplacements urbains

Le CESER rappelle la nécessité de faire vivre cette démarche dans le temps pour produire la rupture attendue, par une plus grande visibilité et diffusion des engagements pris, et par la poursuite de la dynamique participative engagée.

A la veille de l'étape importante d'adoption du SRADDET, il rappelle enfin son attachement à ce que le niveau d'ambition initial de la Breizh COP ne soit pas amoindri et attend donc des précisions quant à l'ampleur des engagements pris, à la portée des règles opposables qui seront contenues dans le SRADDET, à l'ambition des plans d'actions et feuilles de route, et à la hauteur des moyens de mise en œuvre des engagements du Conseil régional, comme de ceux de ses partenaires.



## Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne

### Contribution du CESER aux Accords pour une Bretagne engagée pour le climat et la planète

Nombre de votants : 99

Ont voté pour l'avis du CESER : 99

Sophie JEZEQUEL (CRAB), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Didier LUCAS (FRSEA), Cécile PLANCHAIS (FRSEA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Philippe DAGORNE (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Patrice LE PENHUIZIC (Par accord FRCIVAM-IBB), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Jehane PRUDHOMME (CRPMEM), Goulven BREST (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe PLANTIN (CRMA), Marielle TARTIVEL (U2P), Philippe LE ROUX (U2P), Sylvère QUILLEROU (CNPL), David CABEDOCE (CCIR), Séverine DUDOT (CCIR), Marie-Christine LE GAL (MEDEF), Annie SAULNIER (MEDEF), Daniel TUNIER (MEDEF), Brigitte LE CORNET (CPME), Yannick SAUVEE (CJDE), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Bernard LAURANS (Par accord SNCF-SNCF Réseau-EDF-ENEDIS-RTE-ENGIE-La Poste), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Ronan LE GUEN (Collectif de fédérations d'insertion par l'activité économique : par accord entre la fédération des entreprises d'insertion Bretagne, Chantier école Bretagne, Collectif des associations intermédiaires 29, Fédération des associations intermédiaires 22, Union départementale des associations intermédiaires 56), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Sergio CAPITAO DA SILVA (ID4CAR), Anne COUËTIL (Par accord SER-FEE), Michel CARADEC (CFDT), Danielle CHARLES LE BIHAN (CFDT), Isabelle CONAN ROUSSEAU (CFDT), Joël DEVOULON (CFDT), Marie-Annick GARAUD LE GARS (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Brigitte LE CLECH (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Hervé THIBOULT (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Nicolas COSSON (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Ronan LE NEZET (CGT), Lindsay MADEC (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Florence PRIGENT (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Annie COTTIER (CFTC), Daniel CLOAREC (CFTC), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES), Marie-Andrée JEROME-CLOVIS (UNSA), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Catherine MAILLARD (CFE-CGC), Jean-Marc CLERY (FSU), Annie GUILLERME (FR-CIDFF), Lydie PORÉE (Planning Familial), Virginie TEXIER (APEL), Laetitia BOUVIER (JA), Filipe NOVAIS (CRAJEP), Antoine PIERCHON (Par accord UNEF-fédé B-FERIA), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), Marie-Martine LIPS (CRESS), Marylène SIMON (Par accord URAPEI-CREAI), Marie-Christine CARPENTIER (URIOPSS), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Pierre BARBIER (Coordination des associations de solidarité internationale), Mireille MASSOT (UNAASS), Fabienne COLAS (Union régionale de la Mutualité française), Claudine PERRON (Kevre Breizh), Patrice RABINE (SYNDEAC), David ALIS (Universités de Bretagne), (M'Hamed DRISSI (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Michel MORVANT (par accord SOLIHA Bretagne et Habitat et développement en Bretagne), Gérard CLEMENT (Par accord entre l'UFC - Que choisir et Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)), Anne-Sophie JEGAT (FRGEDA), Karim KHAN (Par accord UNAT-UBHPA-UMIH-SNAV-FNTV-FVRB-UBGF), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Sylvie MAGNANON (Bretagne vivante), Jean-Luc TOULLEC (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Cécile MARTIN (Personnalité qualifiée), Franck PELLERIN (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée), Bernard GAILLARD (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 0

**Adopté à l'unanimité**





## Intervention de David CABEDOCE

### Chambre de commerce et d'industrie de région Bretagne

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

Le Conseil régional a lancé à travers la Breizh Cop la construction d'un projet de territoire à l'horizon 2040. La démarche vise à la participation du plus grand nombre, tant dans son élaboration que dans sa mise en œuvre. Elle s'appuie sur l'adaptation aux évolutions climatiques et de notre environnement et cherche à réduire l'impact des habitants et des activités en Bretagne sur le climat et la planète. L'ambition est forte, puisqu'est prônée une « rupture », en réalité plutôt DES ruptures ; avec nos modes de transport et de mobilité, de développement urbain, de consommation des ressources naturelles et énergétiques, de production, de consommation alimentaire.

Les acteurs économiques sont conscients des enjeux posés par le changement climatique et environnemental. Impliqués dans les dynamiques des territoires, la qualité de la vie et partageant les valeurs de solidarité, ils sont déjà actifs dans les transitions pour leurs activités. Aussi, très largement, les acteurs économiques adhèrent aux objectifs d'ouverture au monde et de désenclavement de la région, en insistant en particulier sur la grande vitesse ferroviaire pour la pointe bretonne et sur la multimodalité pour le fret s'appuyant sur les infrastructures ferroviaires et portuaires. Ce dernier point est à la fois un gage d'efficacité et de réduction de l'impact environnemental.

Nous nous félicitons du choix du Conseil régional pour « une Bretagne active, industrielle et créative » : les enjeux environnementaux ne doivent pas nous orienter vers la paupérisation et le renfermement sur nous-mêmes de la décroissance. La dynamique économique reste le seul vecteur de création de richesses et de diffusion de celle-ci au sein du corps social. Les entreprises ont bien compris que leurs modes de production doivent muter vers une plus grande sobriété : dans le recours aux ressources naturelles et à l'énergie, dans le type d'énergie consommée, dans leurs process de production, dans leur consommation foncière, dans la réduction des déchets et rejets. Certaines entreprises se reconfigurent totalement, se positionnant sur des services et des produits qui participent à une planète plus saine et plus diverse. Ainsi, par exemple, plus de 200 PME bretonnes s'engagent dans la filière de l'éolien marin, dont les perspectives doivent s'étendre au-delà de la Bretagne.

Renforcer la Bretagne productive, c'est aussi s'assurer de la capacité à imaginer, créer et diffuser les produits et les services qui accompagneront les citoyens et le tissu économique dans les transitions, notamment dans leurs déplacements et dans leur vie quotidienne.

Si les acteurs économiques sont déjà bien conscients des enjeux et engagés dans les transitions climatique, énergétique et environnementale, l'éclairage et la trajectoire donnés par la puissance publique sont essentiels. Elle seule légitime en effet la cohésion de la démarche et peut mettre en œuvre la concertation impliquant l'ensemble des acteurs. Le Conseil régional est dans son rôle en proposant des réflexions collectives et en mettant en perspective les actions qui en ressortent.

Cette mutation ou cette rupture ne peuvent cependant laisser personne sur le chemin. Dans ce but, il est du ressort également des pouvoirs publics d'accompagner tel ou tel acteur dans son adaptation au nouveau contexte. En ce sens, les actes réglementaires doivent être utilisés avec précision voire parcimonie. La force de conviction et le soutien garantiront la plus large adhésion.

Je vous remercie de votre attention.



## Intervention de Viviane SERRANO Union régionale Solidaires de Bretagne

Le troisième engagement porte sur le « bien manger ».

L'Union régionale Solidaires de Bretagne souhaite des précisions sur les grandes orientations retenues et sur les moyens pour les mettre en œuvre.

Le « Bien manger » est un engagement qui tombe à pic à l'heure où des projets de « ferme-usine » comme à Langouëlan ou encore en forêt de Brocéliande, à Néant Sur Yvel et autres agrandissements d'élevages sont en projet en Bretagne.

Question : Quels impacts sur notre environnement, sur la planète ?

- importation de soja du Brésil pour les nourrir (merci pour la forêt amazonienne), ne parlons pas du transport, de l'eau utilisée pour produire,
- pompage des millions de litres d'eau nécessaires dans la nappe phréatique bretonne, déjà affaiblie par les nitrates, les sécheresses.

L'Union régionale Solidaires dénonce le modèle agricole productiviste et demande une réorientation en profondeur de la politique agricole, impliquant un changement de modèle de développement, fondé sur une agriculture paysanne respectueuse de l'environnement et de la biodiversité permettant aux paysan(es) et aux salarié(es) de l'agriculture et de l'agroalimentaire de vivre dignement de leur travail, de nourrir à un prix raisonnable la population avec des aliments de qualité. Le modèle de développement productiviste, désastreux pour l'environnement mais aussi pour l'emploi, soutenu par l'industrie agroalimentaire, les banques et l'Etat ne peut conduire qu'irréversiblement l'agriculture bretonne dans une impasse.

Pour Solidaires, la richesse d'une région ne peut se mesurer par les volumes de production bradés sur le marché mondial, mais bien par la valeur ajoutée effectivement réalisée. Malheureusement, aujourd'hui la Bretagne bien que première région de production agricole ne se place qu'en 21ème position sur 22 en terme de valeur ajoutée. Numéro un des productions animales, elle n'a mis en place aucune appellation d'origine contrôlée. De plus, elle se retrouve prise dans l'engrenage d'un élevage industriel de plus en plus coûteux en énergies fossiles et en alimentation animale concentrée, notamment du soja qu'elle importe d'Amérique via ses grands ports. Pourtant des alternatives existent, portées par un grand nombre d'acteurs professionnels et associatifs.

L'Union Solidaires Bretagne considère donc qu'il incombe aux pouvoirs publics, Etat et collectivités territoriales de tout mettre en œuvre afin de financer un plan de reconversion :

- en développant les productions bio et les circuits courts ;
- en favorisant enfin l'émergence d'une agriculture et d'un élevage moins intensif, plus respectueux de l'environnement et du bien-être animal ;
- en proposant des produits de bien meilleure qualité ;
- en encourageant la relocalisation de la transformation ;
- et en garantissant une juste rémunération et des conditions de travail décentes pour les salariés et paysans.

Au moment où nous écrivons cette déclaration, une de nos militantes apprenait le suicide d'un voisin éleveur. Il faut que cette souffrance cesse et que les choses changent enfin ! Colère et tristesse en conclusion.



## Intervention de Cécile PLANCHAIS Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles (FRSEA)

Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques du collège 1.

Face au changement climatique, nous validons le constat du Conseil Régional que les défis sont planétaires et impliquent naturellement les Etats et les organisations internationales. Nous sommes aussi d'accord que toutes les actions positives locales et territoriales participent à trouver des solutions.

Mais, une région seule ne peut pas prendre plus que sa réelle part de responsabilité. Tout comme un pays seul ne pourra pas trouver des solutions pour le monde entier. Surtout si ce pays est, comme la France, loin d'être le plus mauvais élève à l'échelle mondiale. Une évolution globale, même mesurée, dans tous les pays aurait un effet positif sur le changement climatique bien plus important qu'une action de « rupture » sur un territoire. Si agir localement est un levier, cela ne doit pas avoir pour effet de pousser le trait trop loin et provoquer une « rupture » déstabilisante, voire fatale pour l'équilibre de ce territoire.

C'est pour cela que le concept de « rupture », même « négociée », ne nous paraît pas adaptée, du moins au secteur agricole. Il ne faudrait pas laisser croire aux détracteurs des activités agricoles qu'ils ont tous les droits pour remettre en cause ces activités. Il ne faudrait pas laisser croire que les agriculteurs ne font aucun effort pour faire évoluer leurs pratiques et participer à la transition écologique. Ce secteur est non seulement soumis à beaucoup de normes et règles, mais est, en plus, particulièrement volontariste.

Les attaques permanentes subies par les agriculteurs sont déjà trop nombreuses. Elles sont d'ailleurs injustes et nient totalement l'apport positif de l'agriculture face au changement climatique :

- Stockage du carbone dans les prairies et les terres agricoles ;
- Maintien de paysages et donc de la biodiversité menacée par l'artificialisation ;
- Production d'aliments locaux, évitant de faire appel à une importation source de gaz à effet de serre ;
- Maintien d'emplois en zones rurales limitant les déplacements de populations vers les métropoles.

Le sujet des produits phytopharmaceutiques est aujourd'hui l'exemple parfait d'un débat déséquilibré et biaisé par quelques militants. Les citoyens demandent des produits alimentaires locaux, sains et de qualité. Afin de répondre à cette demande, les agriculteurs français et bretons appliquent les normes environnementales et sanitaires les plus élevées au monde. Ils utilisent des produits phytopharmaceutiques de manière raisonnée, très justement dosés et en utilisant du matériel évitant la dérive des produits. Le zéro phyto est aujourd'hui un leurre. On ne peut pas produire en quantité et qualité suffisantes sans produits de protection des plantes. Tout comme on ne peut pas soigner les citoyens sans médicaments. L'agriculture biologique utilise aussi des produits phyto. Les agriculteurs sont dans une démarche de progrès, y compris sur ce sujet délicat, mais refusent de se retrouver face à des impasses.

Dans ce débat, les pouvoirs publics et collectivités ne doivent pas mettre de l'huile sur le feu, mais dépassionner le débat, expliquer aux côtés des agriculteurs et ne pas prendre de décision destructrice de notre agriculture locale. L'arrêt du maire de Langouët, interdisant le traitement à 150 mètres de toutes les habitations, est une manœuvre politico-médiatique intolérable.

On ne peut pas non plus admettre des accords bilatéraux favorisant l'arrivée sur nos marchés et dans nos assiettes de produits alimentaires ne respectant pas les normes environnementales et sanitaires françaises. Nos gouvernements doivent être cohérents : on ne peut imposer des normes chez nous et accepter des produits importés qui ne respectent pas ces normes.

Enfin, si on veut vraiment faire de la Bretagne le leader du « Bien manger », cela passera aussi par le maintien de nombreux agriculteurs sur notre territoire et donc par des prix payés à ces agriculteurs à la hauteur des efforts qu'ils font pour produire de la qualité. Ils doivent bénéficier de leur part de la valeur ajoutée créée.

C'est pourquoi, l'explication auprès des citoyens est essentielle : ils doivent avoir conscience qu'en achetant local des produits alimentaires de qualité, ils concourent à lutter contre le changement climatique. Un levier à mettre en place rapidement, afin d'inciter les citoyens à manger local et français, est de rendre obligatoire l'étiquetage d'origine de tous les produits alimentaires.

Le maintien d'une agriculture productive locale est donc un facteur essentiel de lutte contre le changement climatique et nous souhaitons que le Conseil Régional le dise en ces termes et repousse toute tentative de remise en cause qu'elle soit associative ou politique.

Je vous remercie de votre attention.



## Intervention de Lindsay MADEC Comité régional CGT de Bretagne

La contribution du CESER Bretagne « aux accords pour une Bretagne engagée pour le climat et la planète » convient pour le moins à la CGT.

Profitant justement de cet instant permettant des prises de position, la CGT compte faire des remarques pour pointer un certain nombre de responsabilités.

Pour l'élaboration de son SRADDET, la Bretagne sera la seule région à avoir procédé de cette façon en se projetant dans l'élaboration d'un projet collectif et participatif à l'horizon 2040 et se doit donc d'être exemplaire. Reste que derrière les annonces ambitieuses, des nuances ternissent déjà les 38 objectifs qui se veulent être la colonne vertébrale du projet politique « Breizh Cop ». Il n'est pas inutile de rappeler d'ailleurs que nombre de ces objectifs faisaient encore débats au moment de leur adoption.

A l'image des documents produits lors des Cops territoriales, il serait utile de revisiter les lignes de fractures qui existent à l'échelon régional qui sont pour le moins divisé sur certains aspects.

La CGT Bretagne, sans prétendre être exhaustive, réaffirme à l'occasion de l'adoption de ce dossier du CESER, son propos sur les conditions nécessaires pour un avenir humain durable.

Pour la CGT, la question sociale, comme la question environnementale, sont les deux facettes d'une même médaille.

L'actualité, tant économique, sociale et environnementale, montre que les choix politiques imposés nous conduisent dans une impasse. Ceux-ci mettent en exergue les conservatismes qui, portés par les catégories sociales les plus aisées, qui, quel que soit le coût environnemental, ne veulent en rien participer au nécessaire effort collectif pour inverser la donne.

Cela démontre que notre société dite moderne est dans la réalité bien archaïque puisque son système capitaliste l'est par essence.

Nous assistons dans la période à un mouvement de jeunesse inédit et mondialisé. Plus de deux millions de citoyens ont signé la pétition pour réclamer que soit respecté leur droit de vivre dignement sur une planète vivable. C'est tout le sens de la pétition qui prévoit d'attaquer l'Etat en justice pour son inaction climatique. En parallèle, des actions de désobéissance civile se sont multipliées pour dénoncer la responsabilité des grandes entreprises polluantes et les actes de leurs dirigeants.

Nous avons assisté, il y a quelques mois, à la démission du ministre de la transition écologique Nicolas Hulot « incapable d'agir », de son propre aveu.

A l'occasion des témoignages sur la disparition du Président de la République Jacques Chirac, si de nombreuses choses ont pu être dites, de manière non suffisamment appuyée, la fameuse formule « notre maison brûle et l'on regarde ailleurs » aurait dû marquer beaucoup plus les très longs commentaires de la presse dans son ensemble.

La CGT n'affirme pas qu'elle détient seule la vérité mais elle pense qu'elle pourrait avoir une partie de réponse.

Ainsi, pour ce qui nous concerne, point de doute qu'à quelques semaines passées du « millésime » du G7 2019 en France, les principaux dirigeants du Monde qui s'entretenaient sur « les avantages et les inconvénients » du feu nucléaire et des objectifs du surarmement dans le Monde pendant que les feux ravageaient l'Amazonie, ces mêmes dirigeants « regardaient ailleurs ».

Parce que c'est bien plus commode !

La forêt Amazonienne ne brûle pas parce que Jair BOLSONARO « a menti » comme l'affirme Emmanuel MACRON. Son programme était clair en la matière. Elle brûle pour faire place à la culture du soja transgénique qui nourrit le cheptel européen. Ce gouvernement ne pourra pas continuer à jouer un rôle de pompier pyromane, comme l'illustre la série de traités de libres échanges internationaux signés ces dernières années. Difficile alors de parler de réduction des inégalités pourtant à l'ordre du jour de ce sommet et ce au prix d'une destruction systématique de l'environnement et aux mépris des droits humains sociaux fondamentaux. Si unité il y a eu, c'est sur la volonté de ne pas remettre en cause un système économique libéral et « multilatéral » soumis aux bons vouloirs des multinationales, système qui ne profite qu'à un nombre restreint au regard du nombre d'êtres humains sur la planète.

« Le capitalisme est à bout de souffle » a dit en juin dernier le Président de la république à la conférence de l'Organisation Internationale du Travail. Alors même qu'il appelle l'ensemble des pays « à se doter d'un système de protection sociale », sa politique contribue à détruire notre pacte social issu du travail exemplaire du Conseil National de la Résistance.

Pour la CGT, le travail récurrent du CESER depuis plusieurs années sur « l'OVNI politique » que représente la Breizh Cop, doit être souligné ce jour puisque nous ne prendrons jamais assez le temps de la réflexion quand les dictatures du tweet agissent en voulant imprimer le simplisme en vérité.

Ne pas opposer urgence sociale et urgence climatique est le crédo de la CGT qui fait sien le commentaire du CESER quand il précise que, dans le cadre de cette Breizh Cop, « *la mobilisation de nombreux acteurs mais aussi de nombreux outils, dont ceux du dialogue social territorial, sera certainement pertinente, comme la poursuite des relations avec les services de l'Etat en Région. La mobilisation des jeunes à de multiples niveaux pourra aussi être un gage de nouvelles relations pour engager cette « rupture négociée* ».

Pour finir son propos, la CGT tient à souligner que le travail présenté ce jour, réalisé à plusieurs mains et porté par deux rapporteurs généraux, dans un souci de l'échange construit et approfondi, travail totalement inédit, relève d'une rare appréciation de la culture du débat et de la démocratie.

L'étape cruciale que sera l'adoption dans quelques semaines du SRADDET, le « Gargantua » des schémas, sera une nouvelle occasion pour la CGT de souligner, qu'en politique comme dans la vie sociale, c'est de courage dont il faut faire preuve et non de narcissisme.

Parce que oui, pour pouvoir vivre dans une société libre qui adopte comme idéal la démocratie, il faut bien des règles pour vivre ensemble avec des chances égales.

La CGT attend nombre de réponses sur l'ampleur des engagements pris par l'ensemble des parties prenantes de la démarche politique Breizh Cop pour que le niveau des ambitions initiales ne soit pas affaibli par des règles moins contraignantes pour que rien ne change et que ce soit « le marché qui dicte sa loi ».

Si le CESER, dans le cadre « du dialogue social organisé », a bien sûr toute la légitimité pour poursuivre son travail exigeant et qui se doit d'être reconnu, la CGT attire à nouveau l'attention que, sur ce sujet, comme trop souvent sur d'autres, le monde du travail est exclu de la démarche.

Tout dialogue est caricaturé en démocratie quand la démocratie sociale est à ce point maltraitée.





J'interviens pour Eau et Rivières de Bretagne, Bretagne Vivante, Cohérence, le Réseau d'éducation à l'environnement de Bretagne.

Le CESER de Bretagne a fait plusieurs contributions dans le cadre de la Breizh COP en y intégrant systématiquement les enjeux environnementaux et climatiques.

Pour cette contribution aux accords de Bretagne, avant-dernier volet de la première Breizh COP, nous saluons le travail d'analyse et de propositions réalisés, y compris sur les indicateurs. Nous partageons largement les constats et l'avis du

CESER sur les défis à relever, et sur le fait de « replacer les objectifs de transition écologique et énergétique et de lutte contre le changement climatique dans les premières priorités d'action ». Nous pensons également que les engagements du Conseil Régional sont pour l'instant notoirement insuffisants.

Cependant nous ne comprenons pas que le CESER ne se soit pas donné aussi le droit d'émettre des avis et des propositions pour améliorer le projet provisoire des règles du SRADDET.

Certes, le timing trop court du Conseil Régional ne permettait pas, pour beaucoup, de s'approprier le sujet entre la version éditée lors de la première semaine de Juillet et la fin de la consultation prévue pour le 20 Aout. Nos associations ont d'ailleurs fait la remarque sur cette quasi-absence de concertation auprès de la Région en juillet.

Ceci dit, même sans travailler sur le fond, le CESER pouvait de notre point de vue faire un vœu sur les ambitions de ces règles. En effet, pour la Région, c'est l'enjeu principal du SRADDET d'élaborer des règles opposables pour tous les documents d'aménagement du territoire et d'urbanisme des collectivités, afin de rendre ces documents « Breizh COP compatibles ».

Il s'agit bien de renforcer voire construire une cohérence territoriale régionale et limitrophe, en basant les schémas d'aménagement du territoire sur les enjeux environnementaux, sociaux et climatiques, pour aller vers des projets de territoire renouvelés, riches en qualité de vie, en emplois, en biodiversité, en solidarité, et pauvres en émission de carbone (mobilités, infrastructures, développement économique, gestion des déchets et transition énergétique, alimentation, ...).

**Et là, pour les associations environnementales et citoyennes le compte n'y est vraiment pas.**

Les ambitions de rupture négociée, affichées par la Région, se sont heurtées à la frilosité voire l'immobilisme des élus des territoires. C'est ainsi que les règles actuelles ne sont ni prescriptives ni territorialisées sur des enjeux aussi essentiels que la baisse des GES, la consommation du foncier, la reconquête de la biodiversité et de l'eau, les mobilités douces et bas carbone... Seuls les élus ont pu contribuer aux règles, et ceci en réduisant fortement leurs ambitions de départ. Nos associations ont fait des propositions qui n'ont été que peu reprises.

La Région et les EPCI ont pourtant un rôle fondamental dans la construction de projets de territoires résilients face aux enjeux climatiques et environnementaux. Dans cet objectif, tous les leviers doivent être actionnés :

contractualisation, accompagnement, éco-conditionnalité des financements, actions transversales et cohérentes, et dispositifs règlementaires. Les règles sont en effet un levier incontournable pour modifier les approches actuelles du développement territorial, basées sur la rentabilité à court terme quel qu'en soit le prix environnemental, social et climatique. Il n'est plus admissible d'entendre que des règles trop contraignantes risquent d'empêcher le développement local ... Les questions environnementales et climatiques sont des enjeux socio-économiques majeures ! Et de plus en plus d'acteurs s'appuient sur les solutions fondées sur la nature pour ancrer leur projet territorial.

De plus, les citoyens sont de plus en plus conscients des enjeux, interviennent dans le débat public, changent de plus en plus leurs pratiques (manger moins de viande, achat local, covoiturage, recyclage...), et inventent d'autres façons de penser et agir pour des territoires vivants.

***C'est pourquoi nos associations expriment, encore une fois, les enjeux qu'elles souhaitent voir écrits dans les règles du SRADET :***

- relever l'ambition environnementale et climatique du SRADET Breton :

- la loi EVITER, REDUIRE, COMPENSER, doit d'abord se traduire dans tous les documents par le principe primordial de l'évitement et de la réduction des impacts environnementaux et doit s'appliquer à TOUS les projets.

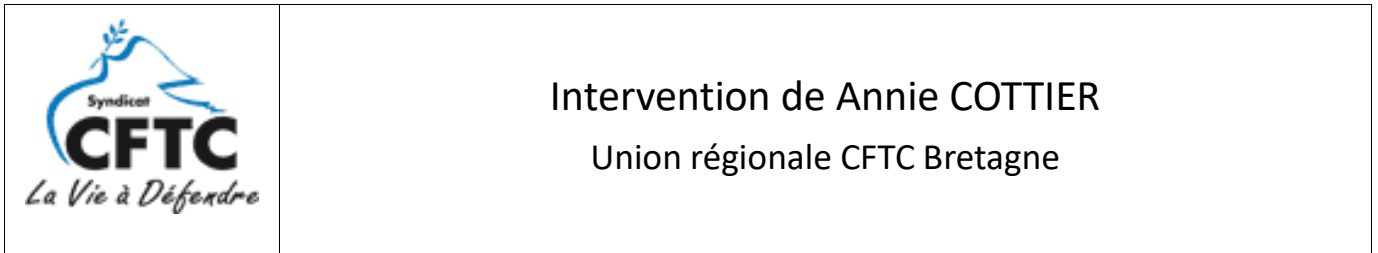
Cela devrait se traduire par exemple sur trois enjeux essentiels :

- Atteindre la neutralité carbone par une réduction drastique des Gaz à Effet de Serre : ***il est nécessaire de territorialiser les ambitions de réduction des émissions nettes des GES de toutes natures en donnant à chaque territoire un cap à atteindre. C'est ensuite à chaque territoire d'agir sur les mobilités, l'habitat, les énergies renouvelables, les systèmes d'élevage, les déchets, les espaces naturels et ruraux à restaurer...***

***Cela permet de responsabiliser les territoires sans miser sur un autre pour compenser le carbone qu'ils produisent.***

- Arrêter progressivement la consommation d'espaces agricoles et naturels : ***il s'agit de fixer un objectif de zéro artificialisation nette des sols pour 2030, avec des objectifs intermédiaires chiffrés dans le temps et territorialisés.***
- Reconquérir la biodiversité et l'eau : ***Faire de la trame verte et bleue, c'est-à-dire le maillage fonctionnel de l'écosystème dont nous dépendons, une base essentielle de la vie de nos territoires. Cela passe par la protection des zones humides, des cours d'eau, du bocage, afin d'en faire des atouts pour les territoires, y compris économiques (coûts évités, ressources, santé, tourisme ...).***

Nous avons l'impression que ces enjeux restent à la marge des préoccupations et sont toujours assimilés à des contraintes au développement. Pourtant les effets du changement climatique et de l'effondrement de la biodiversité sont déjà là, avec des effets dévastateurs sur l'économie, la santé, la qualité de vie. Pour paraphraser un Président français disparu ces jours-ci : « Notre maison brûle et nous regardons [TOUJOURS] ailleurs".



Déclaration de la CFTC sur les accords pour une Bretagne engagée pour le climat et la planète

La CFTC s'interroge sur ce document : quel est effectivement sa place dans le déroulé de la démarche Breizh COP ?

La Bretagne n'est pas toute seule, les continuités territoriales sont à prendre en compte, il est donc essentiel de coordonner les réflexions et actions avec les régions limitrophes pour une vraie cohérence. Pour la CFTC, dans un esprit d'équité entre les territoires il est essentiel de mobiliser tous les acteurs afin d'apporter partout en Bretagne cet effet de transition pour que chaque bretonne et breton en profite.

La CFTC ne peut que saluer les 6 engagements développés dans le document tout en regrettant que l'aspect budgétaire ne soit pas développé, condition de la réussite du projet. Néanmoins la CFTC déplore que dans ce document, les thématiques de l'enseignement et la recherche, la santé, l'accessibilité à l'emploi, aux transports, aux services des personnes en situation de handicap ne fassent l'objet d'aucun indicateurs. Dans le contexte où les citoyens demandent une démocratie participative, la CFTC comprend mal que les enjeux de cohésion sociale, qualité de vie, démocratie participative ne figurent pas dans le document.

La CFTC ne peut qu'appuyer les remarques et suggestions du CESER. A la veille de l'adoption du STRADDET, la CFTC craint que l'ambition de la Breizh Cop ne soit amoindrie et attend du Conseil Régional des engagements clairs impulsant une vraie dynamique dans tous les territoires au bénéfice de la population.



## Intervention de Philippe LE ROUX Union des entreprises de proximité (U2P) de Bretagne

Monsieur le Président,  
Chers collègues,

Il n'est jamais vain de se préoccuper des grands enjeux si l'on veut servir au mieux les ambitions de notre Région. La période que nous vivons devient anxiogène : défi climatique et environnemental, défi des équilibres territoriaux, défi de la cohésion sociale et de l'exclusion.

L'engagement de la Bretagne est donc à souligner. L'ambition d'en faire un monde à vivre est la seule qui vaille, la seule qui doit nous mobiliser, la seule qui doit nous réunir.

Nous considérons que les 38 objectifs définis dans la Breizh Cop vont dans ce sens.

Une analyse plus fine relève cependant quelques inquiétudes :

- EN PREMIER LIEU, le nombre relativement faible des acteurs engagés dans la démarche. En effet, peu de collectivités se sont exprimées. On doit s'interroger sur cette situation après une année de mobilisation sociale. On doit aussi s'interroger sur cette situation à la veille d'un scrutin électoral majeur : les élections municipales. Les citoyens, au travers de leurs élus ne se sentent-ils pas partie prenante alors qu'il s'agit de leur quotidien, alors qu'il s'agit de leur village, de leur quartier, de leurs espaces naturels ?

Faut-il y voir un mal-être ?

Faut-il y voir, comme toujours dans ce genre de situation, un sentiment de décrochage vis à vis des « élites » ?

Faut-il y voir une fracture émergente de notre pacte sociétal ?

- EN SECOND LIEU, la faible expression des acteurs économiques, quels qu'ils soient. Il ne sera pas possible de mener à bien ce grand chantier sans l'adhésion de tous. La souffrance exprimée ces derniers mois par nos concitoyens illustre bien les fractures territoriales et sociales du quotidien. Il y avait dans ces mouvements quelque chose de prémonitoire : les liens d'égalité auxquels notre société est viscéralement attachée se distendent, se rompent petit à petit, au fil des innovations, au vécu de la mobilité, aux difficultés d'accès aux services de proximité, publics et privés.

Les remarques formulées par notre Assemblée se veulent constructives. Nous nous en félicitons. Nous serons, en tant que représentants des Entreprises de proximité particulièrement vigilants à ce que notre historique construction régionale c'est à dire notre armature territoriale, image de notre identité sociale, culturelle et environnementale, ne soit pas sacrifiée dans cette lourde et complexe mécanique.

Il ne faudrait pas que ce projet ne soit pas aussi celui des Entreprises de proximité

Souvenons-nous que l'enfer est pavé de bonnes intentions.

Je vous remercie de votre attention.



## Intervention de Jean-Marc CLERY FSU Bretagne

Depuis deux ans la FSU a eu plusieurs fois l'occasion d'interroger cette assemblée sur la portée réelle du processus de la *Breizh COP* et à terme sur sa capacité à imprimer sa marque sur les orientations du futur SRADDET.

La FSU a notamment souligné à plusieurs reprises les faiblesses et le flou conceptuel sur lequel le consensus des acteurs était apparemment bâti – ainsi de la notion de *transitions* – et surtout sa fragilité face à la réalité des intérêts contradictoires. La FSU n'a pas manqué non plus de souligner régulièrement, ici comme dans les débats locaux, les insuffisances voire les manques dans les différents documents d'étape, notamment d'un véritable volet social, ou encore la faible occurrence de la notion même de *Services publics* que les documents de la Région semblent avoir toujours pris soin d'éviter.

Aujourd'hui c'est au tour du CESER lui-même de constater, de manière certes nuancée, qu'en dépit d'une apparente *effervescence*, la dynamique des engagements concrets n'est pas allée au-delà des mots. Quant au document de la Région, le CESER se demande carrément et sans détour si, au fil des "*négociations*", on ne se retrouve pas aujourd'hui face à « *un nouveau document plus concis et plus consensuel, mais aussi moins ambitieux* ».

La FSU a pu souvent paraître tiède à l'égard du volontarisme affiché par les avis du CESER sur la *Breizh COP*. C'est que nous sommes depuis le début assez peu optimistes quant aux chances de succès de la démarche telle qu'elle a été conduite par la Région.

Pour autant, à quelques semaines de la présentation du SRADDET, la FSU apporte son soutien à cet avis lucide et aux questions pertinentes qu'il pose ou rappelle avec insistance ; et la FSU s'associe aussi volontiers à celles et ceux qui aujourd'hui veulent alerter sur l'impasse qui se profile.



## Intervention de Joseph-Bernard ALLOUARD

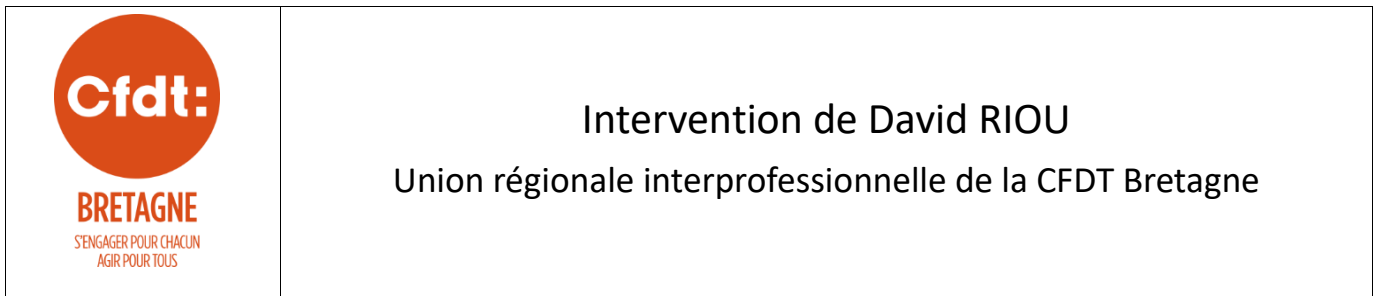
### Agir tous pour la dignité

Association représentant au niveau régional le domaine de la solidarité,  
de l'action sociale et de l'insertion, de la diversité, de l'intégration

ATD Quart Monde apprécie que le CESER ait comme ambition dans la page 2 de ce document de "ne laisser personne au bord du chemin", s'agissant de l'accompagnement des transitions.

Ce qui suppose de notre point de vue, de créer les conditions d'une plus grande participation des plus défavorisés, des plus exclus aux prises de décision et une évaluation de l'impact de chaque décision prise, au regard des 10% les plus exclus, de notre région.

Je vous remercie de votre attention.



La CFDT partage et votera cette contribution du CESER qui est le fruit d'un travail collectif de ses deux groupes de travail BreizhCop et suivi-évaluation.

La CFDT se félicite de la méthode employée, afin que cette Breizh Cop ne soit pas seulement le projet du Conseil régional mais un projet porté par un grand nombre de citoyens et corps intermédiaires bretons. Cette méthode participative, associant la population et les corps intermédiaires à l'élaboration d'un projet, devrait être regardée et mise en œuvre à bien d'autres niveaux : national et local.

Les objectifs de la Breizh Cop sont globalement partagés par la CFDT.

Pour la CFDT, la transition écologique est un impératif qui nécessite des changements dans nos modes de consommation, de déplacement et de production. Des changements qui doivent être accompagnés et se faire avec les citoyens pour que cette transition soit juste. C'est pourquoi, pour la CFDT, cette démarche doit être engagée dans les territoires, au plus près des réalités du quotidien des travailleurs et des citoyens. Il en va de l'acceptabilité et de la légitimité des objectifs proposés.

Le SRADDET qui sera élaboré à la suite de cette démarche Breizh Cop, doit être pour la CFDT un document d'urbanisme et d'aménagement, qui repose sur un projet de territoire partagé.

Pour la CFDT, il est réducteur d'associer principalement le premier engagement pour des mobilités solidaires et décarbonnés au pacte d'accessibilité. Ce pacte était lié au projet LNOBPL visant à rapprocher la pointe bretonne de Rennes et Paris et rapprocher Rennes et Nantes.

Les principaux défis aujourd'hui, pour des déplacements solidaires et décarbonnés, sont les déplacements du quotidien, domicile/travail, domicile/école. Cette ambition nécessite un maillage efficace des territoires par des modes de transport propres.

Des initiatives citoyennes émergent des territoires, comme la réactivation de la ligne ferroviaire Auray/Lorient- St Brieuc, soutenue par cinq Conseils de développement (Auray, Lorient, Pontivy, Loudéac, St Brieuc) ou encore l'association FRET (Fougères/Rennes en train) qui travaille à une relation ferroviaire entre Rennes et Fougères afin de répondre aux besoins de déplacements du quotidien de ces deux bassins d'emploi et de concourir également au désengorgement routier de la rocade de Rennes.

Au-delà de l'obligation en faveur de la transition énergétique et écologique, nous rappelons que depuis le 1er janvier 2018, toute entreprise réunissant au moins 100 salariés sur un même site, doit mettre en place un **plan de mobilité**. Pour chaque entreprise le plan de mobilité représente une opportunité de performance économique et environnementale, et aide aussi à l'amélioration du bien-être des salariés.

La Breizh COP étant un projet pour la Bretagne de 2040, ces initiatives citoyennes ont toute leur place dans les réflexions.

Concernant le foncier, pour la CFDT, il est indispensable de diminuer la consommation foncière en Bretagne. Le Conseil régional est en train de définir dans le SRADDET les règles qui s'appliqueront en matière d'extension urbaine à tous les SCoT bretons. Ces règles ne sont pas encore totalement arrêtées. Pour la CFDT, elles doivent faire l'objet d'une analyse approfondie de la part du Conseil régional pour bien mesurer leurs conséquences sur 3 points :

- 1<sup>er</sup> point : le développement industriel et productif. L'économie bretonne de demain ne peut pas être qu'une économie résidentielle. Ces règles ne doivent pas empêcher la création de nouveaux sites industriels en Bretagne. En effet, ces derniers ne peuvent pas s'implanter au sein des milieux urbains existants à la différence du commerce ou du tertiaire ;
- 2<sup>eme</sup> point : le prix des logements. Ces règles ne doivent pas contribuer à une augmentation des prix des logements qui pénaliserait les salariés et les ménages modestes. Il est en effet plus cher de construire des logements en renouvellement urbain ;
- 3<sup>eme</sup> point : l'équilibre des territoires. Tous les pays et territoires bretons ont un potentiel de développement. Il ne faut pas que certains territoires de ScoT deviennent des « réserves » qui auraient pour fonction d'apporter des compensations aux extensions foncières réalisées dans les territoires les plus dynamiques ou les plus puissants. C'est au sein de chaque Scot que les compensations foncières doivent être gérées.

La CFDT souhaiterait également connaître les documents, parmi les schémas préexistants, les orientations, les objectifs, les accords, qui seront repris, et sous quelle forme dans le SRADDET. S'agira-t-il des schémas existants ou de feuilles de route thématiques avec des objectifs et des plans d'actions ? Avec des budgets spécifiquement dédiés ? Comme par exemple sur le pacte électrique breton, sur le nombre de logements décents, avec quels objectifs atteignables à 2040 ?

Le projet Breizh COP est présenté par le Conseil régional comme le projet de la Bretagne. La CFDT soutient la démarche et avec ses mandaté.e.s dans les conseils de développement qui suivront sa déclinaison territoriale.

La réussite de cette Breizh COP résultera de la capacité des territoires de se saisir de ce projet. Pour la CFDT, la mobilisation de la société civile est un gage de réussite.

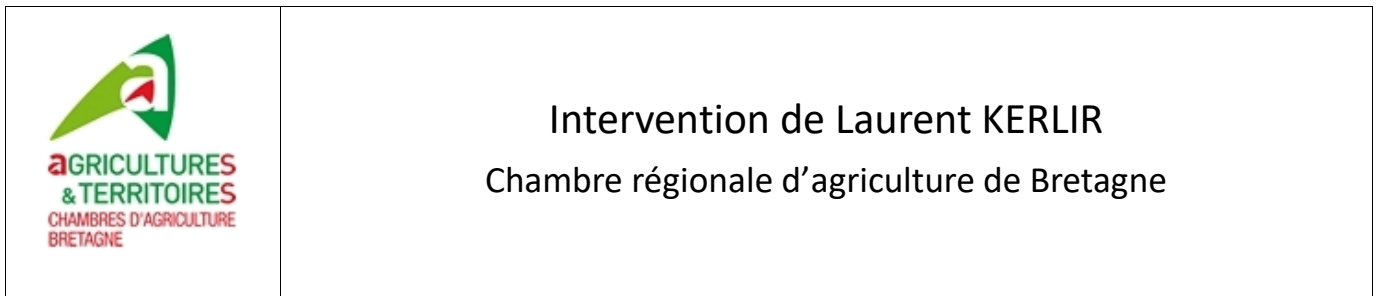
Ayant été fortement impliqués dans ce projet de territoire tant par leurs contributions et la mobilisation de leurs membres, les conseils de développement seront des observateurs privilégiés pour suivre sa déclinaison au niveau local, au plus près des populations, bien en phase avec les préoccupations de celles-ci.

Il serait pour le moins paradoxal, à un moment où la demande de la société civile d'être écoutée et associée aux décisions émerge de plus en plus fortement, que le législateur signe la disparition des conseils de développement qui ont fait la preuve de leur pertinence par leurs apports sur les politiques publiques depuis près de 20 ans.

Ce document se veut être une rupture dite « négociée » avec l'existant. Pour la CFDT, la transition écologique est un impératif qui nécessite de nombreux changements, mais ne pourra se faire sans la participation des corps intermédiaires, tant au niveau des territoires que des entreprises. Pour la CFDT, cette transition doit non seulement être négociée mais elle doit aussi être « juste ». Le terme de transition « juste » a été inscrit à la demande des partenaires sociaux dans le préambule de l'accord de la COP 21. Tous les territoires ne sont pas égaux, il faudra tenir compte de leurs aspirations. Il en est de même pour la population et les salariés. Pour la CFDT il ne peut y avoir de « transition juste » sans un « pacte social et économique de la conversion écologique » comme elle l'a demandé récemment au niveau national.

La CFDT aurait souhaité que ce projet de Breizh cop soit également présenté et discuté au sein de la conférence sociale comme ce fut le cas dans les autres conférences Régionales.





Je m'exprime ici au nom des acteurs économiques du collège 1.

Tout d'abord, nous souhaitons dire que l'exercice consistant à donner un avis sur un document intermédiaire dont le statut n'est pas clair, est difficile. Nous partageons donc le questionnement formulé en introduction sur cet aspect.

Nous nous étions exprimés sur le rapport « vers un projet partagé de développement durable de la Bretagne » en octobre 2017. Nous souhaitons donc que ce document que nous qualifierons d'esprit avant la lettre conserve bien son esprit initial et les enjeux majeurs de la transition écologique et énergétique. Nous invitons à rester dans cet esprit qui se projette déjà très loin. Nous nous inscrivons dans le temps long et souhaitons nous affranchir d'une certaine effervescence médiatique peu propice à construire un monde à vivre.

Sur la méthode, nous indiquons que ce serait dans la mise en œuvre des orientations que les intentions se mesureraient. Nous indiquons également que nous exercerions notre devoir de vigilance, en particulier quand seraient abordées les questions du normatif, du prescriptif, du réglementaire, du contractuel, du volontaire.

L'avis portant sur les engagements et les groupes d'indicateurs appellent les observations suivantes :

Sur l'engagement pour réussir le pari du « bien manger » et les 6 axes d'action qui sont proposés, nous considérons qu'une co-construction de la notion de bien manger avec les acteurs agricoles et agro-alimentaires est nécessaire en amont d'orientations définitives sur la conditionnalité des aides. Nos alertes de 2017 sur la notion restrictive de modèle et de fin d'un modèle restent d'actualité. Le bien manger doit aussi être le bien vivre de sa production. Le nutriscore est un indicateur intéressant, mais le « nutri-remunération des producteurs » et le « nutri-social » sont aussi des indicateurs à travailler, comme nous avons commencé à le faire dans le cadre de Breizh Alim,

Sur l'engagement relatif à la stratégie énergétique et climatique, nous partageons l'importance de territorialiser les enjeux et les plans d'actions, et confirmons-nous aussi une attention particulière dans la cohérence des orientations entre alimentation et énergie à travers l'utilisation des surfaces agricoles. Sur un tel enjeu, la co-construction avec les acteurs socio-professionnels des territoires sera déterminante,

Concernant les indicateurs, une première remarque : admettons que « qui aime bien châtie bien », mais tout de même, soyons sérieux et équitablement exigeants. De nombreux indicateurs ciblent spécifiquement et fortement l'agriculture. Par exemple, l'indicateur du groupe 18 cible quasi exclusivement l'agriculture. Si notre secteur d'activité prend sa part de responsabilité et s'engage dans des actions de restauration de la biodiversité, elle ne doit pas être systématiquement dans le viseur, ni l'arbre qui cache la forêt de tous les autres secteurs qui impactent l'état de la biodiversité.

- De même, les indicateurs relatifs à la biodiversité doivent aussi être appréciés à l'aune des enjeux de la consommation foncière et des indicateurs du groupe 16. La monde agricole attache une importance majeure à la nécessité de faire vivre l'esprit EVITER-REDUIRE-COMPENSER, avec une priorité à EVITER l'artificialisation et à s'imposer dans les territoires une consommation sobre du foncier.

- De même, nos craintes formulées dans de précédents avis se voient malheureusement fondées à la lecture de l'indicateur du groupe 11 sur la mesure de la neutralité carbone. Il est ainsi mentionné « notre trajectoire de progression vers la neutralité carbone à terme » alors que l'engagement 23 de la Breizh Cop est « atteindre les objectifs du facteur 4 ». Le facteur n'est pas la neutralité, c'est déjà une réduction significative. La neutralité carbone c'est un facteur 6 à 8. Il y a clairement surenchère entre l'objectif visé et l'indicateur de pilotage proposé. Veut-on encore de l'élevage et des emplois agricoles et agro-alimentaires qu'il génère ? Nous ne voudrions pas que l'avis du CESER aille plus loin que les engagements de la Breizh Cop.

A la veille de l'étape d'adoption du SRADDET, nous veillerons au respect du sens donné à la Breizh Cop et à ce que la lettre respecte l'esprit des deux années de construction pour une Bretagne productive, attractive, solidaire, protectrice des territoires et des personnes les plus fragiles. Du normatif, point trop n'en faut. Privilégions la confiance et l'adhésion pour embarquer tous les Bretons dans un monde à bien vivre ensemble.